

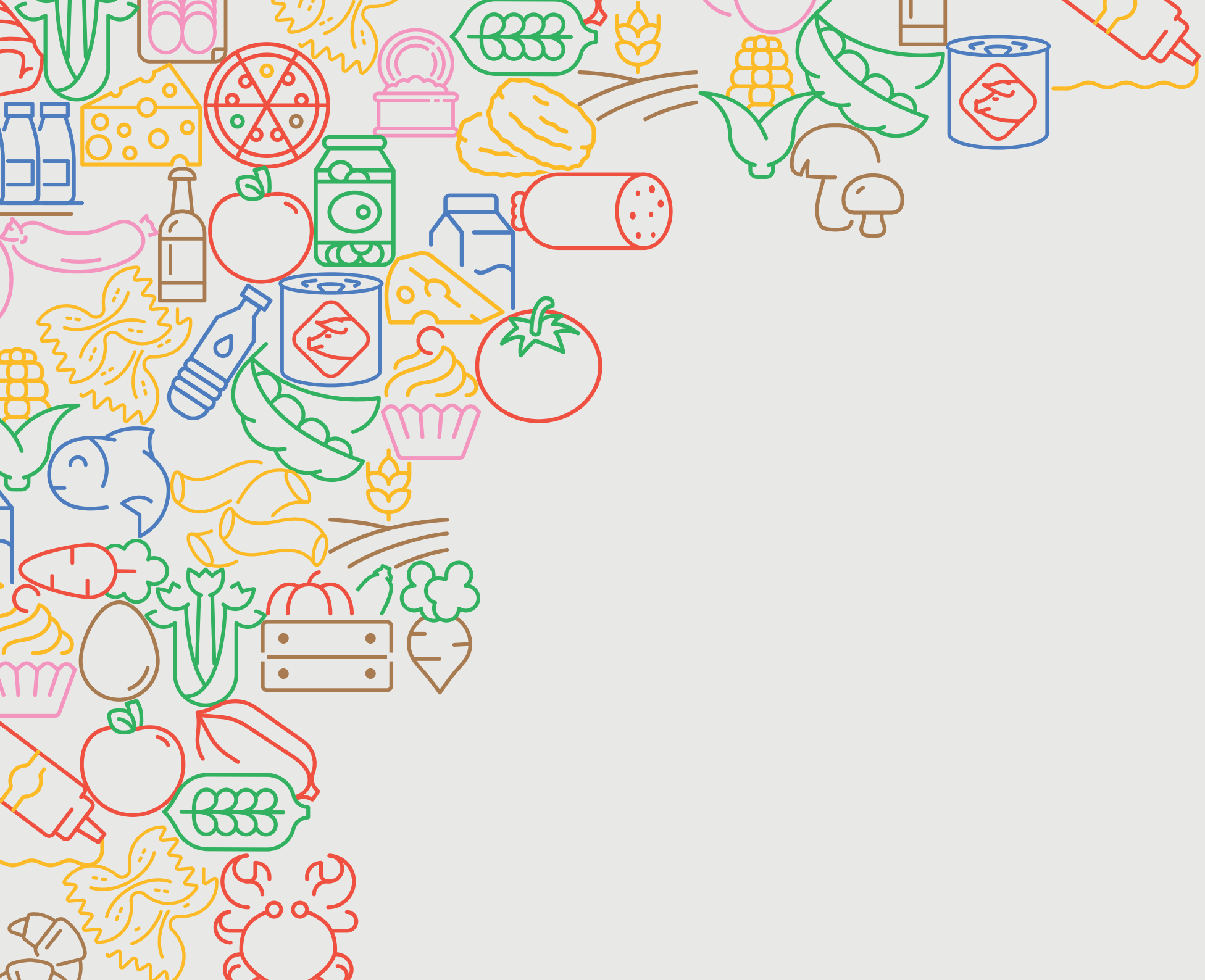
NOTE DE TENDANCES DE L'ABEA

JUILLET 2025



abea

Le réseau de
l'agroalimentaire
breton



SOMMAIRE

SITUATION ÉCONOMIQUE	4
CAPITAL HUMAIN & ENJEUX ORGANISATIONNELS	13
PERFORMANCE INDUSTRIELLE & USINE 4.0	21
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	26

MOT DU PRÉSIDENT



**Rémi Cristoforetti, Président de l'ABEA
& Directeur Général de la Coopérative
Le Guessant**

La situation économique des IAA bretonnes est plus dégradée que celle de la moyenne des IAA en France. Ce constat amer confirme les éléments déjà avancés lors de la précédente Note de Tendances. Baisse de la valeur ajoutée, érosion du taux de marge, quasi-inexistence des budgets R&D... dans un contexte politico-économique totalement incertain, les négociations avec les GMS s'avèrent, encore une fois, extrêmement épineuses.

Pourtant, la Bretagne, terre agricole et agroalimentaire historique, veut rester leader de l'alimentation en Europe grâce à son territoire favorable à l'élevage, son lien entre agriculture et agroalimentaire, sa capacité à innover et le savoir-faire des salariés de nos entreprises !

Or, pour s'inscrire dans cette durabilité, il faut pouvoir dégager de la valeur pour accompagner la transformation de notre secteur, poursuivre les transitions et renforcer la souveraineté alimentaire.

Aussi, je vous invite à prendre ces 30 minutes semestrielles pour parcourir les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux des IAA bretonnes, grâce à des analyses et des QR codes qui vous renverront sur l'ensemble des publications ABEA.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Rémi Cristoforetti

SITUATION ÉCONOMIQUE DES IAA BRETONNES

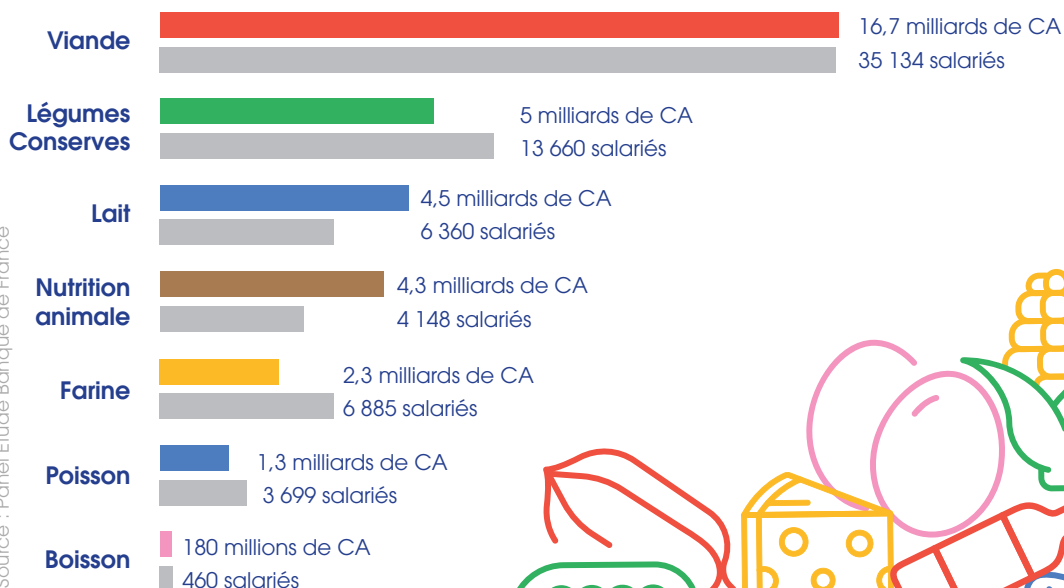
En janvier dernier, l'ABEA vous révélait les premiers chiffres issus de l'**étude Banque de France**. Pour rappel, cette étude, réalisée à la demande de la Région, présente la situation économique et financière des IAA bretonnes sur la base des bilans 2023 déposés. Une comparaison est effectuée sur tous les indicateurs entre les chiffres nationaux et les chiffres bretons. Cette étude permet ainsi d'avoir une vision globale de la santé des IAA bretonnes, sur la période 2019-2023.

Avant de dévoiler les conclusions et enjeux associés à cette étude, il nous paraissait important de partager la photographie de la filière agroalimentaire bretonne, avec quelques chiffres clés.

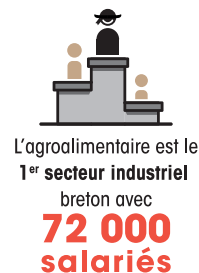
I LA PHOTOGRAPHIE DE L'AGROALIMENTAIRE BRETON

► **34,3 Milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 16% du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français (211 milliards d'€)**

LA RÉPARTITION PAR FILIÈRES PRODUITS :

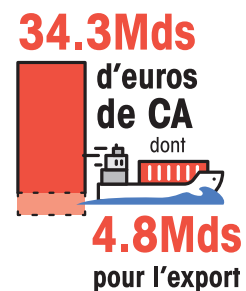


Source : Panel Étude Banque de France



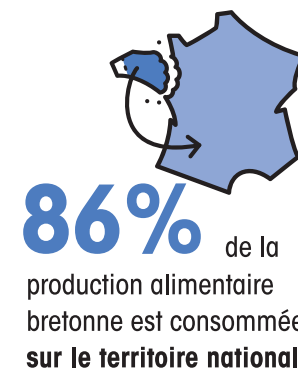
1^{ère} région agricole et agroalimentaire française et 1^{er} secteur industriel breton

- La Bretagne est la 1^{ère} région productrice en France, d'œufs, de lait, de légumes.
- Première région productrice de volailles de chair (1/3 de la production nationale) et de viandes porcines (56 % du cheptel national en 2023) (DRAAF Bretagne)



14% de la production agroalimentaire bretonne est destinée à l'export

- La Bretagne exporte majoritairement de la viande, des produits à base de viande et des produits laitiers.
- Les principaux pays importateurs de produits bretons sont des pays européens : l'Italie pour la viande, et la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne pour les produits laitiers. (Douanes)



→ Le constat principal et les enjeux associés

L'étude de la Banque de France révèle une problématique et un enjeu majeur : L'agroalimentaire breton voit d'année en année son niveau de valeur ajoutée s'effriter. Il en ressort un enjeu principal, celui de retrouver de la compétitivité pour les entreprises du territoire.

La comparaison entre les IAA bretonnes et les IAA françaises témoigne d'un décrochage sur plusieurs indicateurs.

PANORAMA DES IAA BRETONNES VS IAA FRANCE

IAA BRETAGNE



VALEUR AJOUTÉE

4,9 Mds € 14,3% $\oplus$ 31,3 Mds € 16,6%

TAUX DE MARGE BRUTE

3,9% 5,2%

TAUX DE RCAI

1,9% 3,3%

TAUX DE R&D

0,3% 0,9%

TAUX D'INVESTISSEMENTS

16,4% 21,4%

TAUX D'OBSOLESCENCE

65,2% 61,4%

IAA FRANCE



Source : Panel Étude Banque de France



FOCUS SUR la valeur ajoutée

Dans l'ensemble, les IAA ont vu leur chiffre d'affaires augmenter (+6,8% pour les IAA bretonnes entre 2022 et 2023 et +7,6% pour les IAA au national).

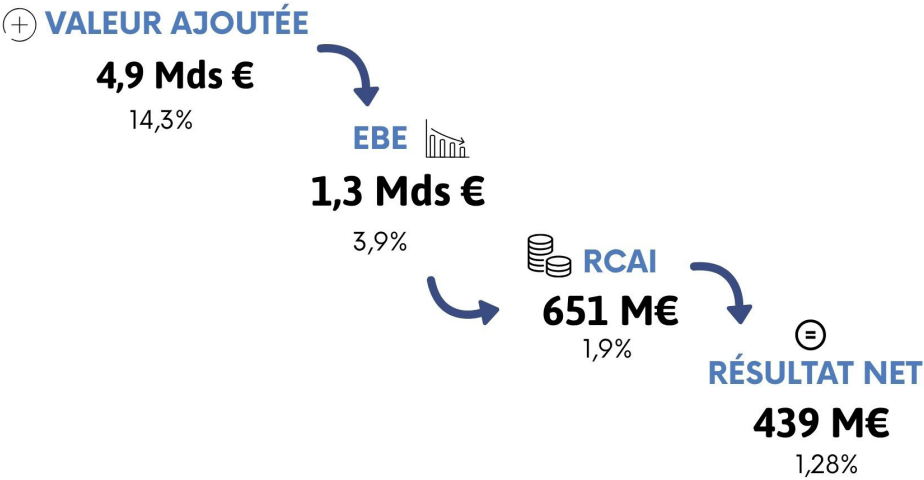
Pour autant, cette hausse est principalement portée par les niveaux d'inflation qui ont entraîné une augmentation des prix et donc du chiffre d'affaires des IAA.

Sur la même période, la valeur ajoutée bretonne n'a évolué que de +2,4%, alors que la hausse du côté du national était de +6,4%. Une différence de 4 points s'installe et témoigne de la fragilité des IAA bretonnes à créer de la valeur ajoutée à des niveaux similaires du national. Le taux de valeur ajoutée (VA / CAHT) des IAAI s'oriente globalement à la baisse : 14,3% en 2023, alors qu'il était de 16,8% en 2020.

→ De la valeur ajoutée au résultat net :

Avec un niveau de valeur ajoutée à 4,9 milliards d’euros, les IAA bretonnes atterrissent à un résultat net de 439 millions d’euros, soit un taux de résultat net de 1,28%
Ce résultat net a poursuivi son érosion. Il s’élevait... à 2,4% en 2020, 2,6% en 2021, 2% en 2022. Les IAA bretonnes ont été confrontées à **une évaporation de 30% du résultat net entre 2020 et 2023, soit près de 170 millions d’euros.**

DE LA VALEUR AJOUTÉE
AU RÉSULTAT NET EN BRETAGNE



BIEN QUE LE TAUX DE VALEUR AJOUTÉE RESTE PLUS FAIBLE EN BRETAGNE, LES IAA BRETONNES SE DISTINGUENT PAR UNE DISTRIBUTION SOCIALE PLUS FORTE QUE LA MOYENNE NATIONALE. EN 2023, 67 % DE LEUR VALEUR AJOUTÉE A ÉTÉ REDISTRIBUÉE AUX COLLABORATEURS, CONTRE 58 % AU NIVEAU NATIONAL.

UNE REDISTRIBUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PLUS SOCIALE POUR LES IAA BRETONNES

Focus sur
VALEUR AJOUTÉE
+ 4,9 Mds € 14,3%

	BZH	FR
Personnel Hors Interim	67%	58%
Entreprise Autofinancement	15%	19%
Etat Impôts	8%	10%
Prêteurs	3%	4%
Associés (dividendes)	7%	10%



Mais alors, pourquoi la Bretagne a-t-elle un niveau de valeur ajoutée plus faible que celui de la moyenne nationale ?

Deux facteurs viennent notamment expliquer cette plus faible valeur ajoutée sur la région Bretagne :

- **La Bretagne, 1^{ère} région agroalimentaire et agricole française, s'est historiquement orientée vers la première transformation.** Les liens étroits avec l'amont expliquent cette forte concentration de première transformation. Bien que cette transformation soit essentielle, elle ne constitue pas le principal levier de création de valeur ajoutée. La Bretagne, en tant que terre nourricière, permet de nourrir un Français sur trois. Il est donc important de maintenir cette force entre la filière agricole et agroalimentaire bretonne. D'autres régions se distinguent davantage en valorisant des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment grâce à des labels et signes officiels de qualité et d'origine (SIQO).

- **La Bretagne, avec ses 1.800 établissements agroalimentaires, est une région qui est en capacité de répondre aux appels d'offres des distributeurs afin de fabriquer des produits de Marques des Distributeurs.** Ces dernières années, avec les niveaux d'inflation élevés, les produits MDD ont vu leurs ventes en volume et en valeur exploser. Les IAA bretonnes ont cette capacité à mobiliser leurs outils de production pour répondre à ces appels d'offres de la grande distribution. Si cela permet de saturer les outils de production, la création de valeur reste plus faible sur ces typologies de produits, contrairement aux marques propres des IAA qui sont plus génératrices de valeur.

POURQUOI EST-IL PRIMORDIAL DE RETROUVER DE LA VALEUR AJOUTÉE ?

La valeur ajoutée est une condition indispensable pour permettre aux IAA de poursuivre leur développement :

→ Financer les transitions

Sans création suffisante de valeur ajoutée, les entreprises ne disposeront pas des moyens nécessaires pour engager et financer les transitions en cours et à venir. Les enjeux environnementaux — décarbonation, réduction de la consommation d'eau, d'énergie, etc. — sont aujourd'hui au cœur des préoccupations quotidiennes des industries agroalimentaires.

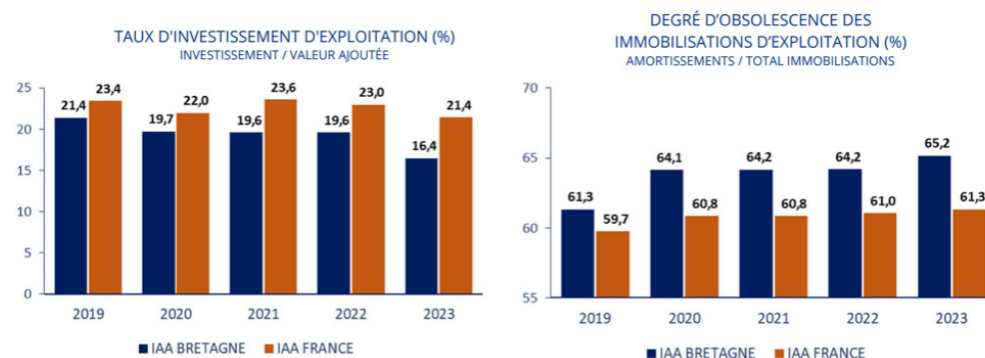
Cependant, pour pouvoir répondre à ces exigences, souvent très coûteuses, il est indispensable de dégager une rentabilité suffisante. Ainsi, selon l'ANIA, **les investissements nécessaires pour atteindre des objectifs de décarbonation** (réduction de 50% des émissions du scope 1) d'ici 2030 s'élèveraient entre **5,4 milliards et 6,9 milliards d'euros**, soit plus de 3% du chiffre d'affaires global des IAA françaises.

A l'échelle des entreprises, ces investissements peuvent prendre plusieurs formes. Par exemple, l'installation d'un système de réutilisation des eaux usées (REUSE) dans une IAA représente un coût supérieur à un million d'euros. Or, les niveaux de rentabilité actuels ne permettent pas de soutenir de tels efforts. Le taux de marge brute d'exploitation des IAA bretonnes atteint seulement 3,9 %, contre 5,2 % au niveau national, ce qui limite fortement leur capacité d'investissement.

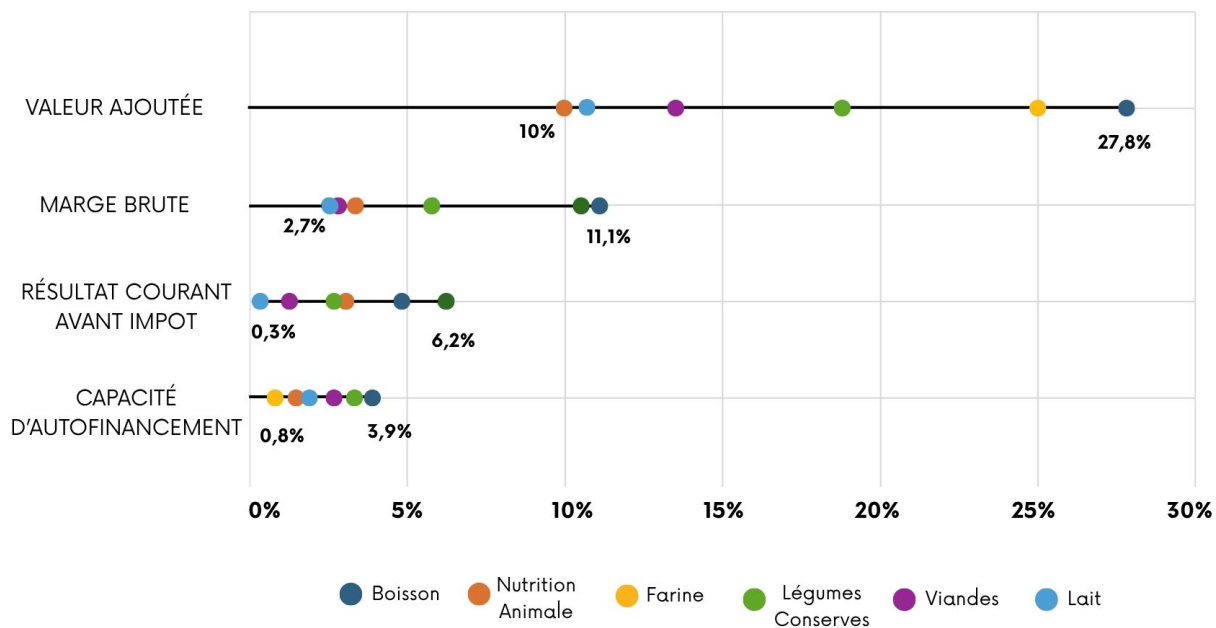
→ Préparer demain, innover aujourd'hui.

Au regard des chiffres de l'étude, il en ressort un réel enjeu autour des investissements. Que ce soit au niveau de la recherche et du développement ou bien dans les outils de production, les IAA bretonnes n'y consacrent que peu de moyens. Ainsi, seuls 0,3% du chiffre d'affaires des IAA bretonnes est consacré aux frais de R&D (contre 0,9% au national).

Le taux d'investissement des IAA bretonnes a quant à lui fortement chuté entre 2019 et 2023, passant de 21,4% à 16,4%. Ces chiffres expliquent en partie la hausse des degrés d'obsolescence des immobilisations des IAA bretonnes. En effet, les outils de productions sont de plus en plus vieillissants, avec **un taux d'obsolescence qui atteint 65,2% pour les IAA bretonnes contre 61,3% au national**. Les investissements limités et les outils vieillissants viennent directement impacter la compétitivité des IAA.



UNE ANALYSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS :



Cette matrice présente les taux de valeur ajoutée, de résultat courant avant impôt (RCAI), de marge brute et de capacité d'autofinancement pour chaque filière produit.

Un constat majeur en ressort : quel que soit le taux de valeur ajoutée, toutes les filières affichent un taux de RCAI inférieur à 6 % et une capacité d'autofinancement ne dépassant pas 4 %.

Auprès du grand public, le taux de marge est souvent l'indicateur privilégié pour évaluer la rentabilité d'un secteur. L'agroalimentaire, par exemple, est fréquemment associé à des taux de marge élevés, pouvant atteindre près de 40 %. Toutefois, cet indicateur, pris isolément, ne suffit pas à refléter fidèlement la rentabilité d'une filière. Il est donc essentiel de le compléter par d'autres indicateurs, comme ceux présentés ci-dessus, afin d'obtenir une analyse plus fine et représentative de la réalité financière.



| COMMENT RETROUVER DE LA VALEUR AJOUTÉE ?

→ Diversifier les marchés (Export-RHD-GMS...) dans une logique de sécurisation

Comme chaque année, les négociations commerciales avec la grande distribution se sont terminées de manière douloureuse et compliquée, aussi bien sur le fond que sur la forme. **Avec seulement 1,5% de hausse accordée contre un besoin tarifaire moyen de 5,7% exprimé**, il a été difficile pour les IAA de faire entendre les hausses face auxquelles elles sont confrontées (MPA, coûts de structure, MPI, etc).

Dans ce contexte tendu, les IAA sont de plus en plus nombreuses à réfléchir à leur positionnement sur d'autres marchés, comme la RHD ou bien l'export. Au-delà de sécuriser leurs ventes et développer leur carnet d'adresses, cette diversification peut participer à une meilleure création de valeur ajoutée, plutôt qu'une forte présence en GMS.

L'exportation représente un levier de développement stratégique pour les industries agroalimentaires, notamment sur certains segments en croissance tels que les produits laitiers ou les boissons, où les produits sont vendus à des prix plus élevés.

→ Rebâtir des relations de confiance avec la GMS

L'un des objectifs d'EGALIM était de pouvoir mieux répartir la valeur au sein de la chaîne alimentaire, du producteur, au distributeur. Pour autant, les différentes versions de cette loi n'ont pour le moment pas permis une juste redistribution, et amènent des discussions et des négociations houleuses notamment entre industriels et distributeurs.

Voici plusieurs éléments qui avaient été préconisés par l'ABEA lors de l'enquête parlementaire menée en 2024 sur EGalim.

LA SIMPLIFICATION D'APPLICATION D'EGALIM SELON LES FILIÈRES ET LES MODES DE DISTRIBUTION :

Les IAA demandent à ce que soit réalisé un REX sur la dernière loi Descrozaille avec mesure d'impacts associés.

D'une manière générale, il est préconisé d'organiser une concertation inter-filières afin d'échanger sur une harmonisation de l'application de la loi EGalim.

LA CLARIFICATION DES TEXTES EGALIM

Les IAA souhaitent :

- Un maintien de l'option 3 avec des travaux pédagogiques regroupant les représentants des industriels, distributeurs et commissaires aux comptes au niveau national pour sécuriser à la fois le secret des affaires et la méthode de calculs par le biais du tiers de confiance.
- Une simplification du processus permettant d'établir les attestations.
- Une simplification et clarification des textes régissant les négociations commerciales afin d'expliciter « les zones grises » grâce à la mise en place d'un guide d'usage permettant de recenser les pratiques autorisées (ex : type d'attestation des commissaires aux comptes, etc) pour permettre une meilleure compréhension, transparence et réinstaurer un climat de confiance avec les distributeurs.

UN MEILLEUR ENCADREMENT DES MDD

Les IAA souhaitent :

- Avoir des durées de contractualisation plancher en légiférant sur des contrats minimums de 12 ou 18 mois pour les MDD afin d'apporter davantage de visibilité pour l'industriel et l'amont agricole.
- La mise en place d'un Observatoire national des marges de la MDD.

→ Définir une trajectoire forte pour l'agroalimentaire breton

Il est important de rappeler que l'alimentation est un bien commun, auquel la région Bretagne est la 1^{ère} contributrice. A ce titre, et au vu des indicateurs partagés qui montrent la fragilité de la filière, il en ressort un besoin d'accompagnement spécifique pour les entreprises agroalimentaire de la région. En tant que 1^{er} secteur industriel, **il est primordial de définir collectivement une trajectoire forte pour le secteur agroalimentaire breton.**

En effet, il est nécessaire de distinguer la trajectoire de production et la trajectoire de consommation. Très souvent on parle de la fourche à la fourchette, dans une logique de consommation locale et de circuit court. Si la Bretagne permet de nourrir plus d'un français sur trois, c'est qu'elle est dotée des infrastructures et des ressources nécessaires. Toutes les régions ne sont pas dotées des mêmes capacités de production et ne bénéficient pas forcément de conditions pédoclimatiques favorables à la culture et l'élevage.

Dès lors, une réduction de la production qui se limiterait simplement à la consommation des bretons viendrait impacter considérablement la consommation des autres français.

Il est également important de rappeler l'impact des IAA sur les territoires bretons, en termes de vitalité et de développement économique. Avec plus de 70.000 salariés agroalimentaires bretons, les IAA sont créatrices d'externalités positives fortes pour le territoire breton.

I DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES TOUJOURS SOUS TENSIONS

Une fois encore, les entreprises agroalimentaires se sont prêtées à l'exercice périlleux des négociations commerciales avec la grande distribution. Cette année, les IAA ont retrouvé le calendrier historique des négociations. Pour rappel, les négociations de l'année dernière avaient été séquencées selon le chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaire, entraînant des phases de négociations différentes selon la taille des entreprises.

Cette année, les négociations entre industriels et distributeurs se sont donc déroulées du 1er décembre 2024 au 1er mars 2025, selon le calendrier classique.

Les enjeux étaient majeurs pour les IAA, confrontées à la nécessité de répercuter les différentes hausses subies, tant sur les matières premières agricoles (MPA) que sur les matières premières industrielles (MPI). En effet, bien que l'inflation ait été très élevée l'an dernier sur plusieurs de ces matières premières, certains prix ont continué d'augmenter cette année, plus lentement, mais avec une tendance à la hausse.

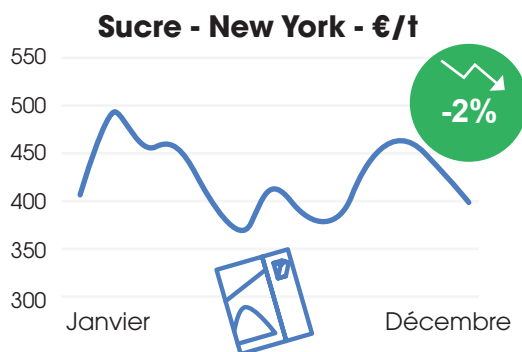
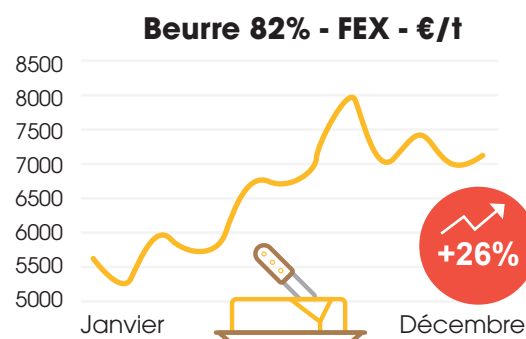
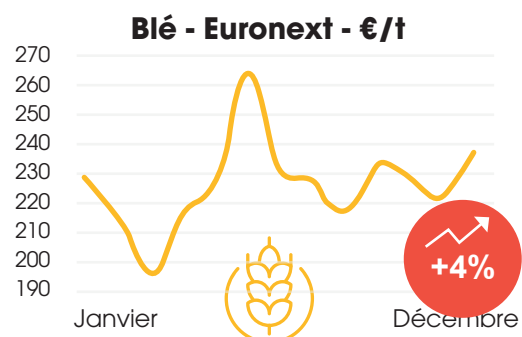
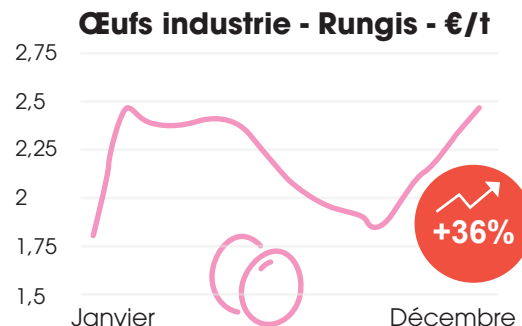
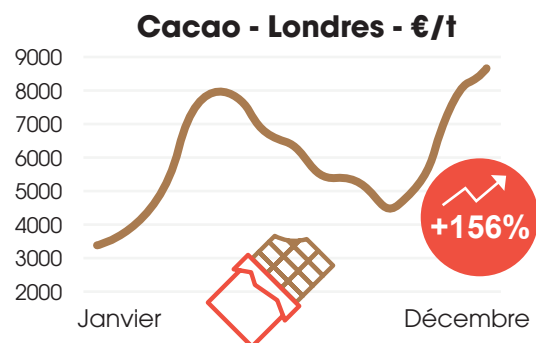
À l'issue des négociations commerciales, plusieurs constats ressortent au niveau national selon le dernier bilan de l'Observatoire des Négociations commerciales :

- En moyenne, la hausse des tarifs demandée par les industriels dans leurs CGV était de **+5,7%**, soit une demande légèrement supérieure à celle de l'année précédente (4,5%). Ce besoin tarifaire varie selon les catégories de produits, allant de +3% à +10%. Cette disparité autour du besoin tarifaire s'explique notamment par la volatilité de plusieurs matières premières agricoles comme le café ou le chocolat.
- Malgré un besoin tarifaire moyen exprimé à **+5,7%**, les résultats des négociations ont atterri sur une hausse beaucoup plus modérée de +1,5% en ce qui concerne les prix des contrats au stade du prix 3Net.
- Un climat de tension s'accroît d'années en années sur le déroulé des négociations entre les industriels et les distributeurs. Ainsi, l'appréciation commune des négociations entre IAA et distributeurs était en moyenne de 3 sur 5 en 2021. Elle est descendue à **2,4 sur 5 en moyenne entre 2022 et 2025**. Ce chiffre coïncide avec différents retours des entreprises affirmant avoir vécu ces négociations commerciales comme un retour en arrière sur la forme tant sur la virulence des échanges que sur les innombrables rendez-vous demandés par les distributeurs.
- Une difficulté autour de la non-négociabilité de la MPA se poursuit. Parmi les 3 options de transparence, l'option 3 reste la plus privilégiée par les IAA. L'option 2 semble se développer davantage et concentre 35% du chiffre d'affaires, contre 25% en 2024. Pour autant, ces options n'ont pas permis la sanctuarisation de la MPA dans les négociations. En effet, hormis le secteur laitier, les autres filières produits se sont vu demander de nombreux justificatifs autour de la hausse de la MPA sans pour autant valider une hausse à la hauteur des prix demandés. La non-négociabilité de la MPA est encore difficilement respectée et appliquée selon les filières produits.



I DES HAUSSES TOUJOURS D'ACTUALITÉS :

ÉVOLUTION DES PRIX DE JANVIER À DÉCEMBRE 2024



En février dernier, l'ABEA, l'AREA Auvergne Rhône-Alpes et l'AREA Nouvelle-Aquitaine ont diffusé une enquête commune afin de cerner les évolutions des coûts, hors matières premières agricoles, que subissent les industries agroalimentaires.

Cette enquête interrogeait les entreprises sur l'évolution de 6 coûts connexes à la production, par rapport à une base 100 en 2019 : Système d'informations, Assurance, Transport, Emballages, Energie, Prix de l'eau.

Parmi les principaux résultats, il en ressort une hausse quasi unanime sur l'ensemble des coûts, avec des augmentations significatives pour l'énergie et l'assurance. Ainsi, pour 40% des répondants, la hausse des prix de l'assurance était supérieure à 20% par rapport à 2019. Concernant le prix de l'énergie, ce sont 84% des répondants qui ont connu une hausse supérieure à 20%.

Concernant les coûts liés à l'emballage, aux systèmes d'information et au transport, les hausses, bien que présentes, sont plus modérées. Pour les deux premiers postes de dépenses, 36% des répondants affirment connaître une hausse supérieure à 20%. Pour le transport, 28% des répondants ont subi une hausse au-delà des 20%.

L'eau reste le poste de dépense ayant connu la plus faible augmentation sur ces dernières années. Pour autant, les prévisions sur 2025/2026 sont alarmantes avec une tendance fortement à la hausse pour 80% des répondants. Cela s'explique via les augmentations des redevances des Agences de l'eau, qui seront en moyenne de l'ordre de +250%. De plus, les collectivités modifient parallèlement leurs barèmes de prix de l'eau, ce qui aboutit à une augmentation globale du prix de l'eau brutale.



FOCUS SUR Les marques locales

Une marque locale, selon CIRCANA, est une marque qui réalise au moins 50% de son chiffre d'affaires (CA) en grande distribution (GMS) dans une seule région.

Au-delà de cette définition, l'attachement des Français aux marques locales est bien réel — et particulièrement marqué dans certaines régions. **La Bretagne se distingue nettement** puisque, selon CIRCANA, **trois de ses départements figurent dans le top 5 des plus gros consommateurs de produits locaux**, juste derrière l'Alsace.

Ainsi, dans le Finistère, les marques locales représentent 7,4 % du chiffre d'affaires des achats alimentaires en supermarchés et hypermarchés, contre 6,4 % dans les Côtes-d'Armor et 6,1 % dans le Morbihan.

En 2024, **les marques locales génèrent près de 305 millions d'euros de chiffre d'affaires** en Bretagne, toutes catégories de produits confondues.

► Les catégories de produits comptant le plus de marques locales :



Les bières de spécialités : **79 marques**



Les pâtisseries industrielles individuelles : **47 marques**



Les œufs : **34 marques**



Les crêpes, galettes et tartes sucrées : **32 marques**



Les cidres : **32 marques**



Les vins effervescents hors champagne : **21 marques**

► Les catégories les plus dynamiques en 2024 :



Les bières de spécialités LT : **34 M €**



Les crêpes, galettes et tartes sucrées : **25 M €**



Les œufs CT : **24 M €**

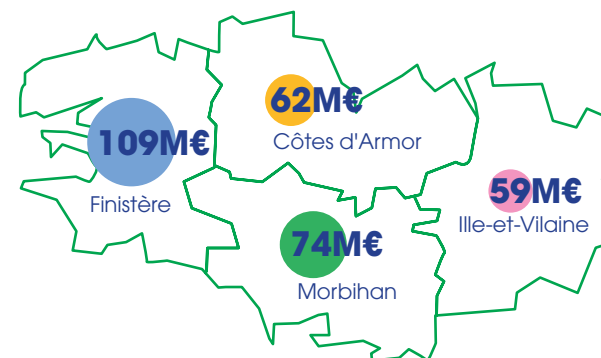


Les pâtisseries industrielles individuelles : **17 M €**



Le lait : **12 M €**

► Répartition du chiffre d'affaires par département :



De plus, on constate que durant l'été, la Bretagne se distingue par une forte dynamique autour des marques locales. En 2023, avec une part de marché atteignant 6,6 % en juillet-août, et un indice de 127 (soit +27 % par rapport à sa moyenne annuelle), la région confirme l'ancrage territorial de ses produits. Ce pic de consommation, lié notamment à l'attractivité touristique, souligne l'opportunité pour les marques bretonnes de renforcer leur visibilité en grande distribution durant cette période.

Source : Données CIRCANA 2024

CAPITAL HUMAIN ET ENJEUX ORGANISATIONNELS

Le contexte de l'emploi et du recrutement a nettement changé en quelques années. Le taux de chômage se stabilise sur 2024 aux alentours de 6%, l'inflation a ralenti, les tensions sur le recrutement sont revenues à des niveaux pré-crise Covid de 2020...

Les impacts du niveau d'activité des entreprises agroalimentaires, avec une baisse de volumes de production pour certaines, ont également influencé les besoins en recrutement. Les perspectives pour le second semestre 2025 restent incertaines et certains signaux sont toujours préoccupants.



I POINT DE CONTEXTE

En Bretagne, le secteur agroalimentaire compte plus de 72 680 emplois directs.



17 265 emplois directs - Filière porcine



11 040 emplois directs - Filière laitière



8 450 emplois directs - Filière avicole



4 800 emplois directs - Filière bovine



4 540 emplois directs - Filière légumière



1 355 emplois - Filière des grandes cultures

Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2020 & 2021

Pour autant, la filière, qui reste le premier pourvoyeur d'emplois industriels en Bretagne, maintient son dynamisme, porté notamment par le renouvellement des générations. Elle continue à travailler sur ses enjeux essentiels tels que l'attractivité, la formation, la lutte contre l'absentéisme ou les réflexions autour des conditions et de l'organisation du travail pour garantir la continuité et le développement des activités.

MARCHÉ DE L'EMPLOI EN BRETAGNE : STABILISATION ET ÉCARTS TERRITORIAUX

Avec un nombre d'offres d'emploi qui reste conséquent (plus de 72 000 offres proposées, tous secteurs confondus, sur le site France Travail début juin 2025), l'année 2024 marquait une certaine stabilisation de l'emploi avec un taux de chômage oscillant autour de 6%, dans la lignée de 2023. L'année 2025 suit la même dynamique avec un taux de chômage breton à 6% pour le premier trimestre.

Ce taux de chômage reste plus bas que le taux national, à 7,4% au T1 2025, mais il est important d'avoir un regard territorialisé. Certaines zones sont en effet proches du plein emploi (bassin de Vitré notamment) quand d'autres sont confrontées à un taux proche, voire dépassant, le taux national (le centre Bretagne avec le bassin de Carhaix-Plouguer en tête). **Ainsi, il convient de repenser le sourcing de candidats, notamment dans les bassins les plus tendus.**



Annie Saulnier, Trésorière de l'ABEA et Directrice Générale de Geldelis

« Les initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi permettent d'ouvrir le spectre des publics cibles. Grâce à une expérimentation alliant découverte des métiers et action de solidarité menée au sein de Geldelis, nous testons de nouvelles voies pour faire découvrir nos métiers et notre site, tout en rendant concrète notre démarche RSE ».

-8%

c'est l'évolution des recrutements de cadres en 2024, tous secteurs confondus selon l'APEC. **Pour 2025, l'APEC prévoit une stabilisation des recrutements** à 9470 embauches, versus 9480 en 2024.



NOMBRE D'EMBAUCHES EN IAA PAR TYPES DE CONTRATS

	2023				Total 2023	2024		Total 2024
	T1	T2	T3	T4		T1	T2	
CDD de moins d'un mois	2 039	2 022	1 867	1 840	7 767	1 854	1 905	3 758
CDD de plus d'un mois	2 844	3 222	3 241	3 178	12 485	3 202	3 115	6 316
CDI	2 940	2 928	3 078	3 037	11 982	3 069	3 178	6 246
Total général	7 823	8 172	8 185	8 054	32 235	8 124	8 197	16 321

Source : Enquête BMO Pôle emploi 2024

À noter sur 2024, **les tensions sur le recrutement reculent nettement pour les IAA. 57% de leurs recrutements sont jugés difficiles, contre 73% en 2023** et 78% en 2022. On retrouve ainsi le niveau de 2021 (58%). En ce qui concerne les projets d'embauche dans la filière, ils se contractent autour de 8 400 en 2025, contre 10 400 en 2024 (source BMO / France Travail).



LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour faire tomber les idées reçues sur le travail en agroalimentaire, l'ABEA a produit en 2023, avec le soutien de la Région Bretagne et de la DREETS, **un argumentaire chiffré permettant de déconstruire les préjugés sur la rémunération, l'impact environnemental, l'organisation du travail...**

L'un des axes de travail identifié, aux côtés des pratiques de rémunération et des sujets de mobilité et de logement, fut **la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)**.

En effet, de nombreuses idées reçues persistent du côté du grand public et de potentiels candidats peuvent être freinés à l'idée de travailler dans l'agroalimentaire. Parallèlement, d'après le CNAMTS, l'industrie agroalimentaire totalise 1/4 des TMS reconnus comme maladie professionnelle. Cet enjeu de sécurisation des parcours professionnels et du maintien de l'emploi des salariés de la filière est encore davantage renforcé par l'allongement de la durée du travail actée par l'entrée en application de la dernière réforme des retraites.

Des conditions de travail dégradées affectent donc directement les équipes et la productivité de l'entreprise, mais aussi sa capacité à attirer de nouveaux talents. **Une démarche QVCT engagée et structurée est stratégique pour toute entreprise souhaitant travailler son attractivité et la fidélisation de ses salariés.**

En termes de QVCT, l'ANACT décompose 6 champs d'actions déterminés : la santé au travail, le contenu et l'organisation du travail, les compétences et parcours professionnels, l'égalité professionnelle, le management participatif et les relations au travail.

Les IAA se mobilisent de plus en plus sur ces sujets en structurant leurs démarches QVCT, reprenant des actions existantes et développant de nouvelles initiatives. Ces démarches, qui peuvent prendre des formes plurielles, sont potentiellement intégrables à la marque employeur de l'entreprise et impacteront alors son discours auprès des candidats et, in fine, son attractivité. **L'organisation du travail pour une meilleure prise en compte de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, l'ambiance dans l'entreprise, l'intérêt des missions et le niveau d'autonomie dans la réalisation du travail font en effet partie, avec la rémunération fixe, du top 5 des critères de choix d'un employeur pour un candidat**, selon une étude IPSOS.

En ce qui concerne la fidélisation, les actions QVCT ont un impact direct sur les facteurs de risques psychosociaux et de pénibilité et pourront ainsi, et de façon très concrète, avoir des conséquences positives sur le taux d'absentéisme, le turnover mais aussi sur le désengagement ou la démotivation.



FOCUS SUR

Les caractéristiques d'une démarche QVCT, selon l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail :

- ▶ En mettant le travail en discussion, la démarche QVCT donne à chacun la possibilité de s'exprimer et d'agir pour **améliorer la façon de travailler ensemble**.
- ▶ Elle considère les **préoccupations de toutes les parties : direction, salariés et clients**.
- ▶ **Ce n'est pas une démarche additionnelle** : elle intègre et met en cohérence les actions déjà existantes en faveur d'une vision partagée de la QVCT (par exemple, les actions de prévention des RPS ou les actions d'amélioration de la qualité de service ou de production qui contribuent aux objectifs QVCT de l'entreprise).

Une démarche QVCT se base sur des projets structurés sur le court et moyen terme au sein desquels les actions périphériques peuvent compléter un dispositif (ex : corbeille de fruits, massages,...) mais ne se suffisent pas à elles-mêmes.

Démarche QVCT : l'initiative de Traiteur de Paris

Traiteur de Paris a développé depuis quelques années une **démarche structurée visant à rendre les collaborateurs acteurs de leurs conditions de travail**. Cette initiative a été saluée par un prix Alim'Acteurs (dont vous retrouvez les détails à la page suivante). Intégrée à la démarche d'amélioration continue de l'entreprise, l'approche QVCT se fait sur différents axes.

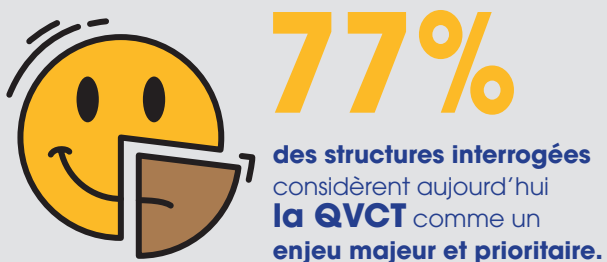
Tout d'abord, **l'entreprise mène une enquête annuelle anonyme auprès de ses salariés**, sur un large éventail de thèmes : le travail et son organisation (diversité des tâches, intérêt, charge de travail, motivation, rémunération, horaires...), les conditions de travail (contraintes liées au poste, port de charge, ergonomie...), le climat social, la formation ou encore le management.

Dans un second temps, des groupes de travail sont constitués sur chacun des sites (sièges et sites de production). Ils sont composés de collaborateurs de différentes fonctions et niveaux, permettant d'avoir un panel représentatif de l'effectif. Pendant une année, **ces groupes se réunissent mensuellement pour déterminer un plan d'actions ciblant les objectifs prioritaires résultants de l'enquête**. Des actions concrètes en découlent, comme la refonte d'une chaussure de sécurité plus adaptée sur le site de la Guerche. Les résultats se traduisent notamment par un taux d'engagement plus fort des équipes, monitoré via un baromètre annuel.

ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES QVCT DANS LES IAA BRETONNES : PREMIERS ÉLÉMENTS DE L'ENQUÊTE ABEA

Entre fin 2024 et mars 2025, l'ABEA a mené, avec le soutien de la Région et la DREETS Bretagne, une étude auprès de 108 sites agroalimentaires bretons. Cette enquête vise à apporter un constat sur les démarches QVCT existantes, sur la façon dont la QVCT est gérée et sur la lecture des impacts de ces démarches sur des indicateurs clés de performance pour les entreprises.

L'ABEA vous révèle les premiers éléments de cette enquête, qui sera dévoilée plus largement au second semestre 2025 avec des actions dédiées (webinaires, événement de restitution, vidéos, etc.).



Cette dynamique commence à se traduire concrètement dans les organisations.



Pour autant, ces chiffres témoignent d'un écart assez significatif entre la perception de l'importance de la QVCT au sein de l'entreprise et sa mise en application concrète. Malgré une prise de conscience assez forte, les entreprises ne semblent pas encore avoir réellement structuré leur démarche : **seule une entreprise agroalimentaire sur quatre dispose d'un salarié référent sur le sujet.**

Les entretiens qualitatifs complémentaires ont permis de mieux comprendre ce décalage : s'engager dans une démarche structurante peut dans un premier temps sembler complexe. La QVCT, comme présentée par l'ANACT, embrasse de nombreux thèmes et les IAA peuvent avoir le sentiment de ne pas savoir par où commencer. Une approche ciblée, itérative, basée sur une première étape de diagnostic avec un accompagnement dédié pour définir une stratégie et un plan d'actions paraît alors essentielle.

Dès lors, la mise en place d'une démarche QVCT génère des effets concrets. D'après une étude menée par Ipsos et Qualisocial, **61 % des entreprises ob-**

servent une amélioration de la santé mentale de leurs salariés, qui sont 4,6 fois plus engagés. Des résultats s'accompagnent d'un impact mesurable sur l'absentéisme : selon Generali Vitality, **une politique QVCT efficace permettrait de le réduire de 25 %.** L'étude menée par l'ABEA montre aussi des résultats concrets qui seront partagés et valorisés.

A l'image de la RSE il y a quelques années, la QVCT mérite un pilotage stratégique porté par la direction qui doit se décliner avec des projets structurés et clairs. Tout comme pour la RSE, ce type d'engagement peut s'ancrer durablement dans les pratiques et être générateur de performance pour l'entreprise.

Ainsi, la QVCT va suivre cette dynamique afin d'apporter aux salariés des conditions de travail toujours plus favorables, tout en renforçant la performance, la compétitivité et l'attractivité des entreprises. L'ABEA partagera dès septembre 2025 les résultats de l'enquête et un plan d'actions à court, moyen et long terme pour embarquer la filière dans cette démarche, génératrice de performance à bien des niveaux !

RESTRUCTURATIONS : DES SIGNAUX INQUIÉTANTS SUR L'EMPLOI

Les données sur le maintien du dynamisme du recrutement et de l'emploi ne doivent pas occulter une réalité : **l'accélération des restructurations dans l'industrie et notamment en agroalimentaire**. Cette tendance se traduit par des fermetures de sites : celle de Saupiquet à Quimper (+150 salariés) ou de Quintin Viandes (+30 salariés) en 2024. Début 2025, c'est Entremont qui annonce la fermeture sous 3 à 4 ans de son site de Malestroit (une centaine de salariés) avec transfert de l'outil vers un autre site du groupe. Autre constat : **les entreprises se recentrent sur des activités historiques ou coeurs de métiers** dans une logique de recherche de rentabilité. La situation économique et les enjeux du moment et à venir, évoqués dans cette Note de Tendances, créent de l'incertitude et impactent directement la capacité des entreprises à maintenir certaines activités.

L'année 2025 pourrait malheureusement continuer à voir d'autres acteurs industriels rencontrer des difficultés poussant à envisager des restructurations, des cessions ou des fermetures.

L'ABEA reste vigilante et mobilisée pour accompagner les IAA bretonnes et engager dès que possible le dialogue avec les partenaires sociaux et les territoires concernés, mais aussi l'État et la Région, afin d'anticiper un maximum les impacts et organiser le collectif autour de ce type de situation.



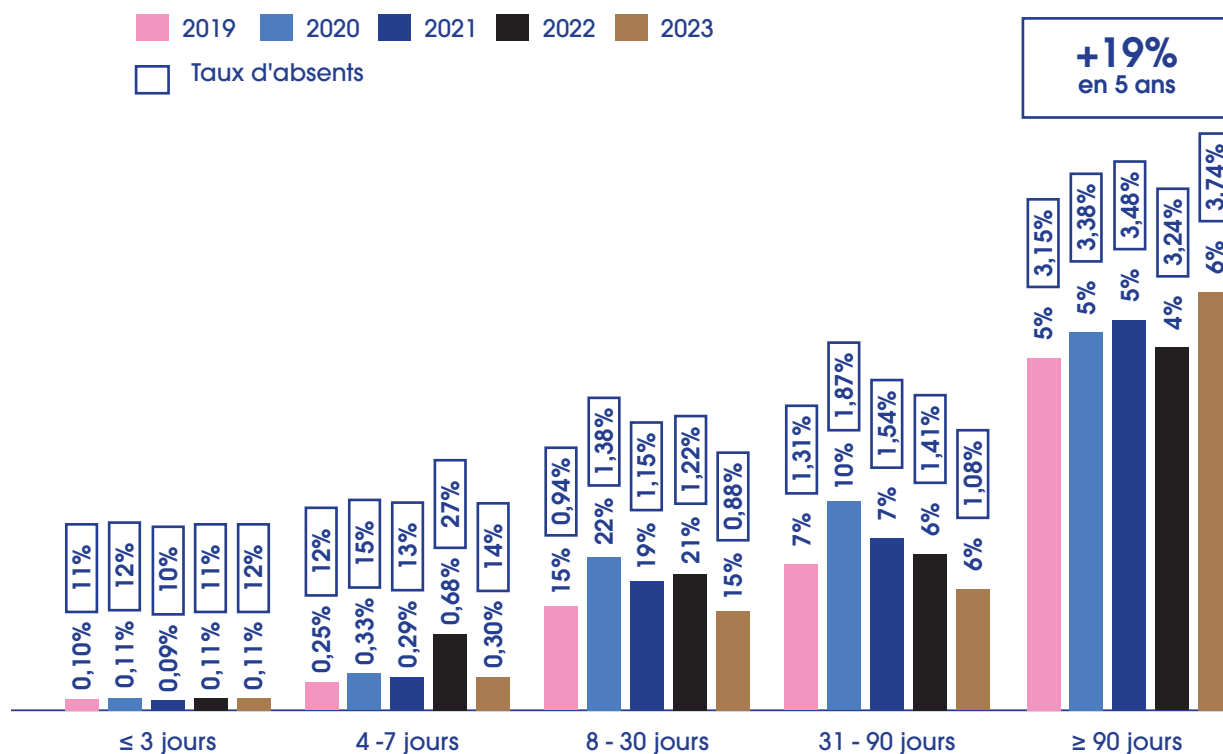


FOCUS SUR L'ABSENTÉISME

L'absentéisme représente les absences pour lesquelles un salarié n'est pas à son poste de travail et qui pourraient être évitées, ce qui exclut certaines absences comme le congé maternité par exemple. C'est un sujet qui revient fréquemment dans les échanges de la Commission RH de l'ABEA. Il a des impacts sur la gestion des plannings et des équipes et donc sur la productivité ou la motivation. Il peut aussi avoir un impact social et financier conséquent lorsqu'il concerne, entre autres, des accidents ou maladies du travail. Que ce soit dans des logiques de santé et de sécurité au travail, d'engagement des équipes ou de performance globale, l'absentéisme est un élément à prendre en compte et sur lequel les industries alimentaires doivent travailler.

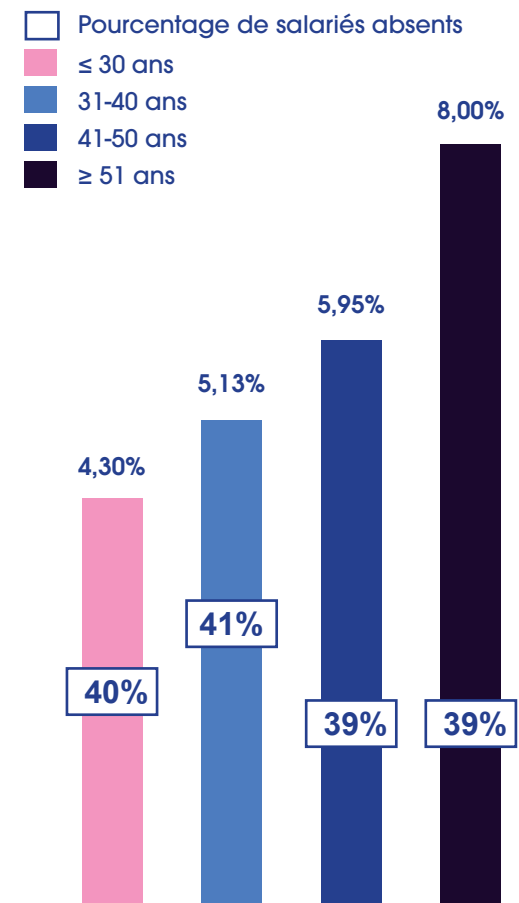
Ayming, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, propose annuellement un baromètre sur ce sujet et a réalisé, en 2024, un focus spécifique sur l'industrie agroalimentaire. Quelques points clés en ressortent, qui permettent d'éclairer sur cette notion :

→ Dégradation de l'absentéisme de longue durée



L'étude fait le constat de moins de salariés absents, mais un absentéisme de longue durée (+90 jours) qui s'aggrave avec une croissance de 19% sur les 5 dernières années, ce qui alourdit fortement les coûts indirects liés à l'absence (recouvrement IJSS, prévoyance, remplacements...). L'industrie agroalimentaire est la plus impactée par l'absentéisme de plus de 90 jours.

→ L'absentéisme en agroalimentaire par catégorie d'âge en 2023



6,11%

c'est le taux d'absentéisme en 2023, identique entre l'agroalimentaire et l'industrie nationale, en baisse en comparaison à 2020, 2021 et 2022.

8%

c'est le taux d'absentéisme en agroalimentaire pour la population des +51 ans.

60%

c'est le taux de salariés qui n'ont pas été absents en 2023, soit la majorité des équipes. Travailler l'absentéisme passe également par le dialogue avec les présents pour comprendre les facteurs clés générateurs d'engagement et de mobilisation.

Concernant les arrêts pour accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), **les chiffres agroalimentaires sont au-dessus de la moyenne nationale en 2023 : 0,92% contre 0,84% pour les AT ; 0,45% contre 0,19% pour les MP. Le taux de sinistralité est significativement plus haut en industrie agroalimentaire, comparé à l'industrie au global.**

En tenant compte de ces tendances et en considérant l'allongement de la durée de travail liée à la réforme des retraites,

"il ressort comme essentiel de travailler sur le dernier tiers de carrière pour garantir la sécurisation des parcours et le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés".

Intégrée à la démarche proactive de l'ABEA sur la QVCT, la thématique de la lutte contre l'absentéisme est notamment abordée par le retour d'expériences et d'expérimentations probantes, mais aussi par la mise en place d'un cycle de webinaires, avec le cabinet Randstad Risesmart, visant à travailler la culture prévention au sein des IAA.



PERFORMANCE INDUSTRIELLE & USINE 4.0

Les bouleversements successifs post crise Covid-19 ont nettement impacté le quotidien des directions industrielles, des responsables de production et des process en IAA. Gestion de l'énergie, de l'eau et des utilities, hausse des coûts des matières premières, des emballages, gestion des ressources humaines en production... Le millefeuille des défis ne cesse de s'épaissir pour ces fonctions, au cœur des enjeux de production, de ressources humaines, d'achats ou commerciaux. Ces changements de paradigmes impactent les process mais aussi le management, notamment de proximité, en exerçant une pression multifactorielle.

L'USINE 4.0, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'usine 4.0 ou usine du futur, c'est une usine connectée, robotisée et intelligente.

C'est l'usine qui se met au service des hommes et des femmes en «augmentant» leurs connaissances et leurs compétences. On peut aussi avancer que la «révolution» 4.0 concerne la digitalisation des usines dans la globalité de leurs process.

LA DONNÉE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE EN IAA

La performance industrielle des IAA se retrouve directement touchée et parfois chahutée dans un environnement complexe :

- ▶ **Impacts en production** des tensions sur le recrutement, la fidélisation, l'évolution des attentes des collaborateurs...
- ▶ Crispation sur la **ressource en eau**
- ▶ Sécurisation et réduction des **consommations d'énergie**
- ▶ Nécessité de **maintenir des coûts et des qualités de production optimaux** dans un contexte de prix des matières premières en hausse et de négociations commerciales tendues
- ▶ **Nécessité d'adapter** l'outil industriel vers plus d'ergonomie et d'automatisation pour faciliter le travail des équipes en production

Pour trouver le point d'équilibre reliant efficacité et efficience, les IAA se doivent d'adresser différentes dimensions : coût, qualité, délai, flexibilité, innovation et soutenabilité. Pour ce faire, il est essentiel que chaque collaborateur puisse, à son niveau, avoir des informations pertinentes et ajustées, lui permettant d'atteindre ses objectifs.

C'est l'un des défis du moment pour les IAA bretonnes et la façon dont elles envisagent l'usine agro de demain. En effet, les entreprises sont bien souvent fournies en données, grâce à différents types de capteurs ou indicateurs. Pour autant, qualifier cette donnée et la rendre accessible au bon moment tout en l'adaptant aux besoins du collaborateur n'est pas toujours aisé.

Prenons le cas d'une donnée énergétique :

- **Pour la maintenance**, elle permettra de faire un lien entre les consommations et l'occupation
- **Pour la comptabilité**, elle permettra de mettre en relation les consommations et les factures, sur une base mensuelle
- **Pour la production**, elle pourra rapprocher les consommations de la productivité, potentiellement en temps réel
- **Pour la direction**, elle permettra d'envisager la politique de l'entreprise (démarche RSE, optimisation CAPEX...)

Le challenge est donc, pour beaucoup d'entre elles, de qualifier ces données et de les exploiter de façon efficace et adaptée aux différents services et à chaque niveaux de responsabilités. Que ce soit pour un opérateur de production ou pour un poste de direction industrielle, une donnée qualifiée et de qualité, diffusée au bon moment est un levier de succès pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

La rédaction d'un cahier des charges est une étape incontournable pour concevoir des outils apportant des données qualifiées aux équipes. Celui-ci devra se concentrer sur les besoins de l'utilisateur : quelles fins, avec quelles données, via quel moyen et comment y parvenir.

Ces outils participeront alors à l'optimisation du pilotage des missions quotidiennes et influenceront positivement la performance industrielle de l'entreprise.



LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EN PRODUCTION ET LE MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE

Nous l'avons vu plus tôt dans cette Note de Tendances, le capital humain et la gestion des organisations est un sujet majeur pour les IAA. Au-delà de l'approche macro de la question, il est intéressant d'avoir un regard spécifique sur ces enjeux dans le cadre de la production agroalimentaire.

La production représente une part importante des effectifs des IAA bretonnes, allant de 60 à 70% des effectifs selon les estimations de l'ABEA.

De par son organisation, ses process, ses impératifs, la production est confrontée à des enjeux particuliers ou renforcés en ce qui concerne la gestion des équipes. **L'attractivité des métiers de la production** est un véritable challenge. Le top 3 des métiers jugés les plus difficiles à recruter en IAA concerne directement la production. Les a priori sur les conditions de travail, la pénibilité, les horaires postés ou répétitifs ne facilitent pas les recrutements. Avec des activités agroalimentaires qui travaillent de la matière première agricole ou issue de la mer, **l'organisation du travail en production implique des horaires et des contraintes spécifiques. La rémunération est un sujet majeur pour ces équipes**, où les périphériques de rémunération (primes, participation, intéressement...) jouent un levier non négligeable pour accompagner le pouvoir d'achat des collaborateurs.

Alors que les tensions sur le recrutement tendent à baisser, notamment sur les opérateurs de production, **l'enjeu du moment porte sur le recrutement du management intermédiaire**. Ce management de proximité se retrouve dans une situation de contraintes fortes, que ce soit en production, en maintenance, en qualité ou R&D ; et les IAA partagent le même constat : les chefs d'équipes sont fréquemment de bons techniciens qui ont été promus et amenés à encadrer des équipes, tenant leur légitimité de leur expertise. Pour autant, les IAA ont besoin de compléter ces connaissances techniques avec des compétences managériales. Celles-ci incluent la communication auprès des équipes, l'apport d'un leadership clair permettant d'embarquer les collaborateurs et de gérer les conflits, et des compétences organisationnelles et décisionnelles. En développant cette approche, plusieurs objectifs sont poursuivis comme la sécurisation des parcours professionnels, le maintien de l'engagement et de la motivation, la baisse du turnover et de l'absentéisme mais aussi la recherche de performance en termes de productivité.

Pour pallier les difficultés de recrutement sur ces profils, les IAA peuvent continuer de faire de la promotion interne mais il convient alors de mettre en place une approche adaptée. Cela peut passer par l'accompagnement des néo-managers via le recours à un cabinet spécialisé, ou encore par la possibilité d'un retour en arrière possible après une période d'essai non concluante sur le nouveau poste. A l'externe, **les profils alliant expertise technique, connaissance de l'agroalimentaire et compétences managériales ne sont pas légions. Il est alors crucial pour les IAA de s'ouvrir à des recrutements externes sur des profils de managers n'ayant pas encore acquis les compétences techniques.**

I PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET USINE 4.0 : TÉMOIGNAGES



Sophie Heiderich
Directrice industrielle - Loc Maria Biscuits
Présidente de la Commission Performance Industrielle

"La performance industrielle est au cœur de notre capacité à répondre efficacement aux exigences du marché. Dans notre contexte agroalimentaire, cela signifie optimiser chaque étape de la production, de la transformation des matières premières à la livraison des produits finis. L'objectif est clair : l'augmentation de la performance globale d'exploitation, la réduction des coûts, l'amélioration de la qualité et l'optimisation des conditions de travail.

L'usine 4.0 est marquée par l'intégration des technologies numériques dans les processus industriels, mais aussi par la conduite du changement auprès de nos équipes pour les embarquer dans cette usine de demain. Utiliser l'IA, le big data, la captation et l'analyse de données, l'automatisation ou les cobots/robots, cela peut répondre à des enjeux sur les postes de conditionnement ou de palettisation, sur l'ergonomie et la pénibilité de certaines tâches, sur l'ordonnancement ou encore la gestion des matières. Ces enjeux, toutes les entreprises les adressent, de la TPE aux grands groupes.

Le chemin vers l'usine 4.0 peut sembler intimidant, surtout pour les plus petites entreprises. C'est là tout l'intérêt d'un réseau d'entreprises comme l'ABEA. En partageant des expériences et des connaissances, les entreprises peuvent apprendre les unes des autres, éviter des pièges communs, monter en compétences et découvrir des solutions innovantes. Ces échanges permettent non seulement de réduire les coûts et temps d'apprentissage, mais aussi de créer des partenariats qui peuvent conduire à des innovations collaboratives.

En conclusion, la performance industrielle, l'usine 4.0 et l'excellence opérationnelle ne sont pas des concepts réservés aux grands groupes. Elles sont accessibles et bénéfiques pour toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles. Chers collègues, je vous invite à explorer ces opportunités et à rejoindre les travaux menés au sein de l'ABEA pour collaborer avec d'autres acteurs. Ensemble, nous pouvons non seulement améliorer nos opérations, mais aussi renforcer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire dans son ensemble".



Sophie Clauss, Directrice Générale
BU Dry France - Solina

« Avec mon responsable de sites industriels, Germain LECHARTIER, nous avons eu l'opportunité de participer au programme Usine 4.0 porté par l'ABEA, aux côtés d'autres entreprises bretonnes et ligériennes engagées dans la transformation de leurs outils de production.

Ce programme a été l'occasion d'explorer ensemble des sujets au cœur de nos enjeux industriels :

- La captation et l'exploitation des « bonnes » données,
- L'automatisation intelligente, notamment en fin de ligne,
- L'intégration pragmatique de l'IA,
- Et plus largement, la manière d'aligner performance et transformation sur nos réalités terrain.

Si chaque entreprise a ses spécificités (process, historique, culture, équipements), nous avons vite constaté la force d'une approche collective : des ateliers pragmatiques, des échanges sincères, des retours d'expérience riches qui nous ont permis d'élargir notre regard et d'imaginer des pistes d'actions très concrètes.

Ce que je retiens : l'Usine 4.0 n'est pas qu'un projet technologique. C'est une dynamique humaine et collaborative, qui nous pousse à repenser nos manières de produire, à donner du sens à la donnée et à impliquer pleinement les équipes.

Merci à L'ABEA pour ce programme structurant, aux intervenants pour la qualité de leurs apports et à notre groupe pour cette ambiance d'entraide et de confiance. Nos échanges se poursuivent naturellement, signe qu'une vraie communauté s'est créée. »



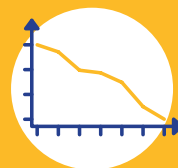
FOCUS SUR

L'utilisation de l'IA dans l'industrie :

6% c'est le taux de TPE PME agroalimentaires indiquant avoir recours à des solutions d'intelligence artificielle en 2024. En comparaison, elles sont 40% dans le secteur du numérique, 4% en agriculture. L'intelligence artificielle générative est en tête des usages (10%), suivie des chatbots et assistants (5%). On trouve ensuite des solutions autour de l'automatisation de tâches, de l'analyse de données ou de documents (3% chacune). Enfin, le contrôle qualité et la détection des anomalies sont utilisés de façon très limitée (1%).

Source : Baromètre France Num 2024

6 raisons pour robotiser :



1 : Réduire les coûts de production, les stocks et les en-cours



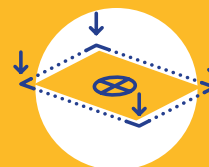
2 : Améliorer la qualité de la production de façon durable, réduire le taux de rebuts et augmenter le rendement



3 : Améliorer la qualité des postes de travail des opérateurs, agir sur la pénibilité et réduire le taux de rotation de la main d'œuvre tout en impactant positivement les capacités à attirer et recruter



4 : Accroître les volumes de production et la flexibilité des lignes



5 : Réduire la surface au sol utilisée



6 : Améliorer la sécurité alimentaire et l'hygiène

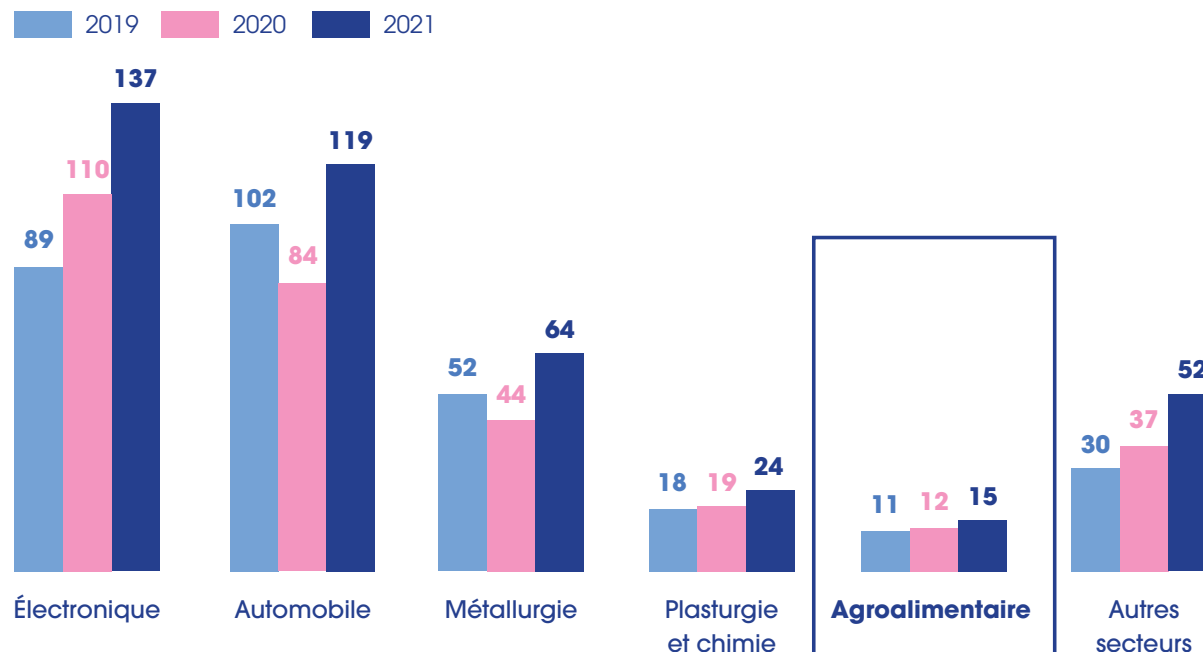
I LA ROBOTISATION DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

62% des IAA bretonnes et ligériennes déclarent être équipées d'au moins un robot.*

*source : étude ABEA / LIGERIAA menée en novembre 2023 auprès de 34 sites agroalimentaires

Quand on parle d'usine du futur, on peut facilement être amené à réduire celle-ci à une usine robotisée. S'il est vrai que la première chaîne de production entièrement automatisée – et donc robotisée – remonte à 1972, leur utilisation massive s'est d'abord faite dans certains secteurs industriels comme l'automobile ou l'électronique, avant de se développer dans l'agroalimentaire. Les évolutions technologiques récentes permettant une meilleure application des robots dans le milieu agroalimentaire, couplées à la volonté de travailler à limiter la pénibilité de certains postes, poussent les industries agroalimentaires à une plus forte appropriation de ces technologies.

→ Installations annuelles de robots industriels dans le monde par secteur d'activité - en millier d'unités*



49 312

robots installés en France en 2022, tous secteurs confondus. Avec 5 945 robots entre 2020 et 2022, le parc est en croissance de 10% en 3 ans. Comparativement, l'Allemagne a un parc de 245 008 robots, l'Italie de 89 330 unités.*

*Données IFR 2022

Aujourd'hui, les robots interviennent dans toutes les filières agroalimentaires dans 2 environnements distincts :

- **Environnement primaire, sur produit nu.** On trouve aujourd'hui des robots aptes à travailler dans des environnements contraints (résistance aux produits de nettoyage, à la corrosion, aspect lisse...) et dont l'évolution technologique offre de nouvelles applications : désosage et découpe de jambon, manipulation de produits aux textures sensibles et variables grâce à des préhenseurs adaptés à la dépose de pièces par exemple.
- **Environnement secondaire, produit emballé et fin de ligne.** Les robots peuvent être utilisés pour de l'emballage, du pick & place, de l'ensachage ou encore de la palettisation. C'est d'ailleurs en fin de ligne de production que l'on retrouve fréquemment des robots dans les entreprises agroalimentaires bretonnes.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

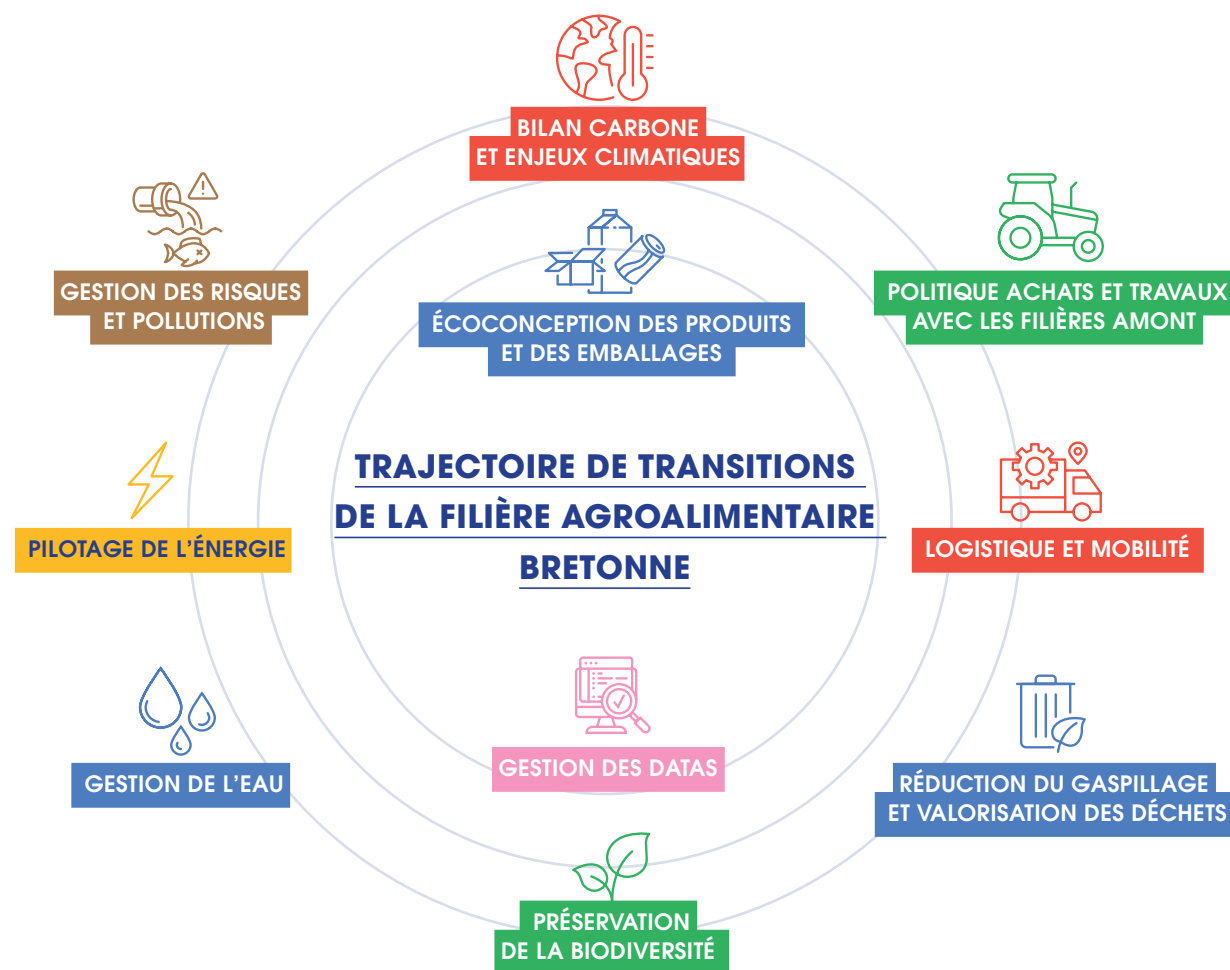
La filière agroalimentaire bretonne a aujourd'hui dépassé la phase de sensibilisation autour des transitions environnementales. Les entreprises agroalimentaires bretonnes sont toutes mobilisées pour agir quels que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activités.

En effet, les transitions sont une nécessité, bien qu'il faille cependant avoir conscience qu'elles ne permettront pas la différenciation et la création de valeur. De plus, le coût des transitions est colossal : il est donc impératif de retrouver de la compétitivité et de créer de la valeur pour financer ces transitions.

L'ambition de l'ABEA sur la décarbonation et la trajectoire de transitions de la filière agroalimentaire bretonne est de proposer une méthode, partagée et concertée, pour :

- **Analyser** (veille réglementaire et technique, récolte de données, suivi d'indicateurs)
- **Accélérer** collectivement les initiatives des entreprises (partages d'expériences, programmes collectifs, formations)
- **Être chef de file régional et national** sur des thématiques émergentes d'intérêt collectif (ex : REUSE)

Cette méthode permet d'identifier des leviers d'actions, à court et moyen termes selon 3 dimensions (entreprises, filières et territoires). Ils se déclinent en une feuille de route autour de 10 thématiques prioritaires pour les entreprises.



UN FORT ENGAGEMENT DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE BRETONNE DANS LA DÉCARBONATION

Réglementation CSRD, Accords de Paris, Rapports du GIEC, Green Deal, COP 21, Stratégie Nationale Bas Carbone, SRADDET, Etudes prospectives de l'ADEME, de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, du Groupe EDF, ... les obligations réglementaires liées à la décarbonation, les objectifs stratégiques, les études en tous genres et les scénarii pour répondre aux enjeux sont nombreux. La lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation aux évolutions du climat sont en effet des enjeux prégnants et des défis à relever, que ce soit à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou bretonne. La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et cet objectif se décline pour chaque secteur économique, qui est challengé pour réduire ses émissions propres.

Le sujet de la décarbonation des filières agroalimentaires est d'autant plus crucial en Bretagne, que le secteur y est reconnu pour son importance économique et sa contribution significative à l'économie régionale, en tant que premier secteur d'activité industriel de la région.

Sans surprise, notre enquête publiée en mars 2025 identifie l'impact massif du scope 3 dans le bilan carbone de la filière agroalimentaire bretonne : 94,4 %. Ce sont notamment les matières premières agricoles qui sont de loin le premier poste d'émissions avec 82,9 %.

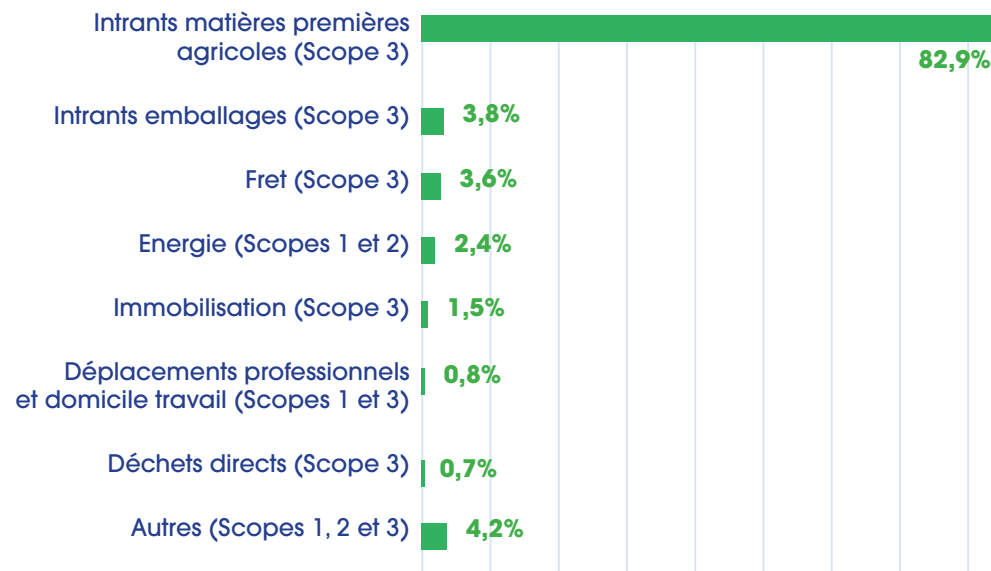
Le Scope 3 est cependant le plus complexe à intégrer dans les stratégies de décarbonation des IAA bretonnes car il engage plusieurs parties prenantes et ne dépend pas directement des décisions des entreprises. Par exemple, sur le poste des intrants matières premières agricoles, les IAA doivent travailler en collaboration avec l'amont agricole pour trouver des solutions et des leviers efficaces à la diminution des émissions de GES. Relever ce défi est un enjeu commun et prioritaire pour les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes.

50%

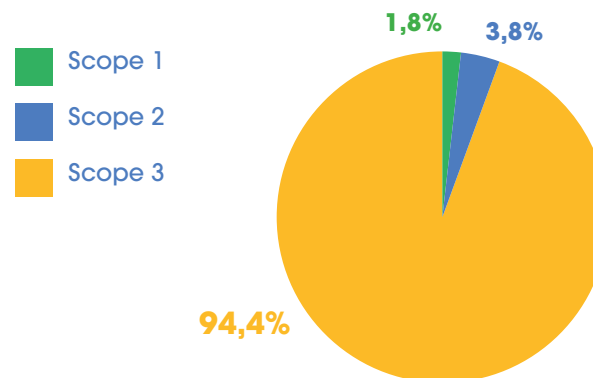
des IAA bretonnes ont réalisé un bilan carbone incluant le Scope3 ces 2 dernières années ¹

¹ : Source : Enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», mars 2025

→ Répartition des postes d'émissions de la filière agroalimentaire bretonne :



→ Répartition des émissions de la filière agroalimentaire bretonne par scopes :

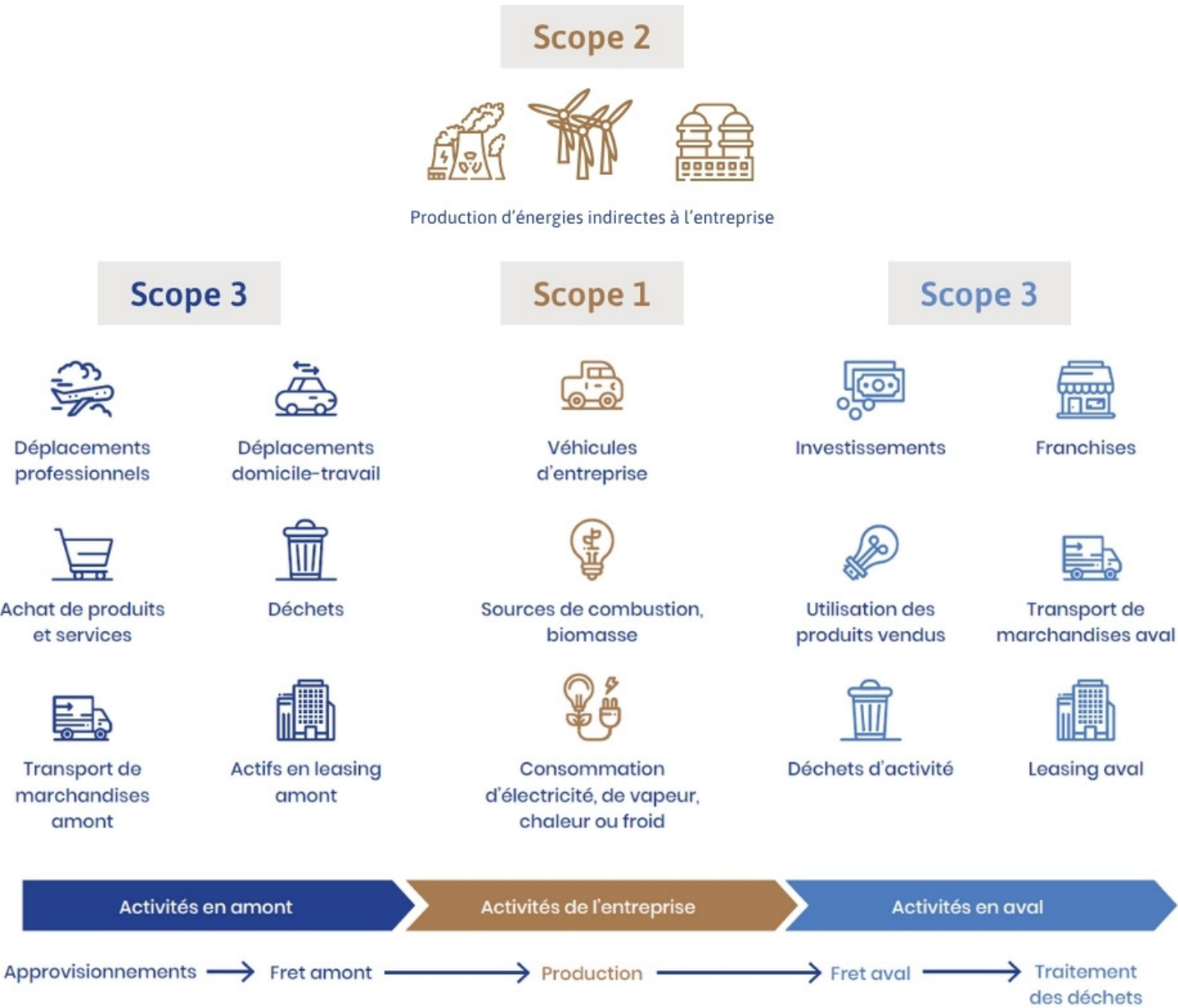


Pour avancer vers la décarbonation à l'échelle de l'entreprise, le point de départ impératif est de mesurer ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par la réalisation d'un Bilan Carbone. **Les émissions de GES peuvent être identifiées par poste d'émission et regroupées en 3 catégories, appelées « Scopes », selon qu'elles dépendent du fonctionnement propre de l'entreprise ou de sa chaîne de valeur, en amont et en aval :**

En se focalisant sur les Scopes 1 et 2, les émissions de GES des industries agroalimentaires ont été évaluées à 9,9 Mt Eq CO₂ en 2015, **ce qui représente environ 12% des émissions de l'industrie française**¹.

Les principales sources d'émission de GES pour la filière sont dues à la production de chaleur et de froid. Ainsi, elles sont essentiellement réparties entre les émissions de CO₂ liées à la combustion (84%) et l'utilisation de gaz HFC (hydrofluorocarbures, utilisés comme fluides frigorigènes, 14%).

La progression des IAA hors Scope 3 est notable, comme le soulignait le ministre de la transition écologique en juin 2024 : **avec une baisse de 9,3% au 1er trimestre 2024** (versus une baisse moyenne globale de 5,3%) **l'agroalimentaire est cité comme ayant fourni des efforts importants pour diminuer de façon significative, ses émissions de GES**. Ces résultats encourageants témoignent de l'efficacité des mesures déjà prises par les entreprises pour décarboner leurs outils de production².



1 : Source : FDR Décarbonation, ANIA, 2023
2 : Source : ANIA, juin 2024



FOCUS SUR LES ACHATS

→ Un engagement dynamique et une maturité des IAA bretonnes :

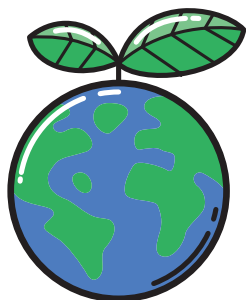
Les motivations et leviers d'action vers la décarbonation sont multiples pour les entreprises agroalimentaires. Que ce soit par convictions, par incitation réglementaire ou par pression du marché, tout concourt donc vers un engagement fort des entreprises. Ainsi, la réglementation CSRD par exemple, qui engage la transformation des entreprises par le levier réglementaire et la conditionnalité des financements, ou encore les cahiers des charges clients qui conduisent à revisiter les offres alimentaires, sont autant de raisons qui convergent vers une mise en route des entreprises.

81% des entreprises identifient la décarbonation comme une priorité stratégique

79% des entreprises ont désigné un membre de leur CODIR spécifiquement chargé des enjeux environnementaux

48% des entreprises ont intégré des objectifs de décarbonation chiffrés dans leur gouvernance stratégique

40% des entreprises travaillent sur ces sujets en collaboration avec d'autres parties prenantes



L'indice breton de l'achat local est un outil simple et concret, qui s'inscrit dans la démarche « relocalisons.bzh », initiée par le Conseil Régional de Bretagne, en partenariat avec les principales organisations économiques bretonnes. Il permet aux entreprises de connaître la part de leurs fournisseurs locaux dans l'ensemble de leurs achats, en faisant le calcul des achats effectués en Bretagne, en France, en Europe et dans le reste du monde. Nous avons mis en place à l'ABEA un suivi de cet IBAL pour les entreprises agroalimentaires bretonnes.

Voici les résultats 2025 : en moyenne, 89% des approvisionnements des IAA bretonnes en valeur sont fait chez des fournisseurs français dont 52% sont bretons.



BRETAGNE 52%

FRANCE 89%
EUROPE 94%

UNE entreprise SUR DEUX envisage d'augmenter à court terme la part bretonne de ses approvisionnements

57% des IAA projettent d'augmenter à court terme la part française de leurs approvisionnements

45% des entreprises ont déjà choisi de changer de fournisseur pour améliorer l'empreinte environnementale de leurs approvisionnements

Chiffres issus de l'enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», mars 2025

Nous avons également pu observer des tendances par secteurs d'achats en 2025 : pour le transport par exemple, les IAA bretonnes ne sous-traitent quasiment qu'à des entreprises françaises ou bretonnes. Cette tendance est très différente pour les emballages, qui sont davantage achetés auprès d'entreprises françaises (hors Bretagne) ou étrangères (UE et hors UE).

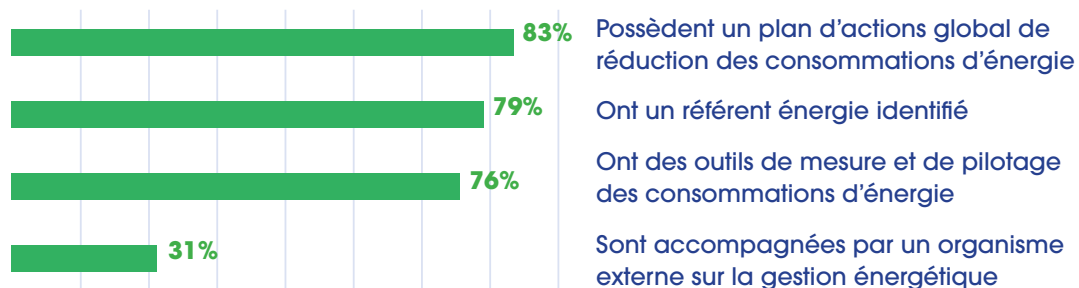
Il est important de noter qu'acheter localement ne signifie pas forcément diminuer son impact carbone. Cependant, cela permet de créer de la valeur et d'enrichir les entreprises bretonnes et françaises qui pourront ensuite investir de façon plus importante dans les transitions environnementales.

La démarche de relocalisation des achats est une initiative plus globale, qui vise à renforcer les liens locaux et à promouvoir une économie territoriale et résiliente, en privilégiant et en valorisant les ressources et savoir-faire régionaux pour pérenniser l'emploi et la dynamique du territoire.



FOCUS SUR LA SOBRIÉTÉ ET L'ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Les entreprises travaillent depuis des années le sujet de l'énergie. Les résultats sont donc palpables, mais il est intéressant de noter la marge de progrès encore mobilisable :

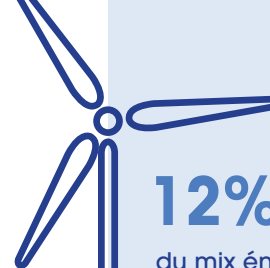
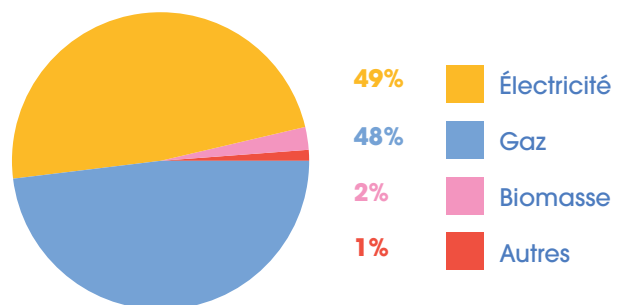


88% des entreprises ont gagné en efficacité énergétique au sein de leurs processus de production ces 5 dernières années

95% des entreprises estiment avoir la capacité d'améliorer encore leur efficacité énergétique

Au-delà des efforts de réduction des consommations, l'évolution du mix énergétique vers davantage de renouvelable est le levier complémentaire que les entreprises actionnent ou envisagent d'actionner pour décarboner :

→ Mix énergétique moyen des IAA bretonnes



12%

du mix énergétique des IAA est composé d'énergies renouvelables

33%

des IAA consomment des énergies renouvelables dans leurs process

26%

des IAA produisent des énergies renouvelables

36%

d'entre elles autoconsomment l'énergie qu'elles produisent

76%

ont un projet de production d'énergie renouvelable dans les 5 ans

Cependant les freins constatés ralentissent les initiatives :

69%

des IAA identifient des freins à l'installation de production d'énergies renouvelables

52%

des IAA identifient des freins à l'approvisionnement en énergies renouvelables

Ces freins sont principalement liés aux causes suivantes :

- ▶ Manque de connaissance
- ▶ Difficultés techniques
- ▶ Coûts des investissements
- ▶ Acceptabilité locale
- ▶ Rentabilité des infrastructures
- ▶ Accessibilité au réseau de distribution

Chiffres issus de l'enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», mars 2025



FOCUS SUR LA DÉCARBONATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le FRET et la mobilité des collaborateurs représentent le 3^{ème} poste d'émissions de GES le plus important des entreprises agroalimentaires bretonnes. Les entreprises sont conscientes de cet enjeu, puisque **43% d'entre elles possèdent déjà un plan d'actions précis pour réduire l'empreinte carbone liée au transport de marchandises.**

Les principaux leviers d'actions identifiés par les IAA bretonnes sont :

1/ Améliorer la collaboration entre les différents acteurs du transport de marchandises (chargeurs, transporteurs, clients...)

Concernant le 1^{er} levier, étant donné que **50% des IAA bretonnes sous-traitent entièrement leur transport de marchandises, elles sont d'office amenées à travailler en collaboration avec les autres acteurs du transport.**

31% impliquent leurs transporteurs dans leurs efforts de décarbonation

2/ Optimiser les flux, mutualiser et améliorer le taux de chargement des camions

Sur le 2^{ème} levier, quelques initiatives sur le transport aval (des usines vers les distributeurs) sont déjà opérationnelles, dont certaines de longue date, comme le GIE des chargeurs de la pointe de Bretagne. Le transport amont (des producteurs agricoles vers les usines de transformation) est quant à lui généralement davantage optimisé (meilleur remplissage des camions et meilleure gestion des flux).

Cependant, il reste encore une marge d'amélioration intéressante sur ce levier.

48% estiment pouvoir améliorer leurs taux de chargement

3/ Diminuer l'utilisation des carburants fossiles

Enfin, concernant le 3^{ème} levier, de nombreuses infrastructures fleurissent sur le territoire breton, comme le développement de bornes électriques ou de stations de bio GNV et beaucoup de carburants alternatifs sont disponibles aujourd'hui : le biogaz, l'électrique, l'hydrogène, les biocarburants, etc. **Cependant toutes ces solutions ne sont pas parfaitement matures ou avec un modèle économique compétitif par rapport aux énergies fossiles.**

De plus, il est intéressant d'observer que chaque carburant n'a pas le même potentiel de décarbonation.

31% des véhicules transportant des marchandises utilisent des carburants alternatifs moins carbonés

Chiffres issus de l'enquête ABEA «Etat des lieux de la décarbonation dans la filière agroalimentaire bretonne», mars 2025



FOCUS SUR LES EMBALLAGES

Pour les industries agroalimentaires bretonnes, l'achat d'emballages représente le **2nd poste d'émissions de gaz à effet de serre (3,8 %)**. L'éco-conception des emballages alimentaires s'impose donc comme un **levier essentiel** dans leurs démarches de transition environnementale. Pour cela, beaucoup de dispositifs ont été mis en place pour inciter à fabriquer des emballages plus vertueux et permettre leur recyclage et leur tri.

Le système de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), mis en place en France et en Europe, a permis des avancées notables en matière de recyclage et de tri des déchets d'emballages. En 2023, **67 % des emballages étaient recyclés en France contre 18% en 1992** (source : Citeo). Cette dynamique s'inscrit dans les objectifs fixés par la réglementation européenne (règlement PPWR) et nationale (loi AGECL, ...).

Cependant, alors que les objectifs réglementaires sont ambitieux et que les entreprises sont soumises à des taxes en constante augmentation sur le sujet (écocontributions collectées par les éco-organismes comme Citéo ou Léko), **les IAA se questionnent sur la réalité de l'amélioration des dispositifs de recyclage** (Démultiplication des REP, ralentissement ou non création de nouvelles filières de tri et de valorisation, ...)

→ **De plus, les IAA rencontrent de nombreux freins et injonctions contradictoires à la création d'emballages alimentaires éco-conçus et en accord avec les objectifs que la France et l'Europe se sont donnés :**

1. Les freins techniques à l'éco-conception :

- **Complexité réglementaire** : L'évolution constante des normes (françaises et européennes) en matière de recyclage, de réduction et de réemploi rend la conception d'emballages conformes de plus en plus complexe.
- **Contraintes de sécurité sanitaire** : Les exigences françaises en matière de transfert des contaminants et de sécurité alimentaire peuvent être plus strictes que les normes européennes, limitant les possibilités de choix techniques des entreprises et introduisant une distorsion de concurrence.
- **Incompatibilités** : Certains emballages spécifiques ne peuvent répondre simultanément aux exigences de recyclabilité et aux normes de sécurité sanitaire des produits.
- **Mise en avant du plastique par rapport à d'autres matériaux plus vertueux** : Par exemple, les primes sur les taux d'incorporation de matières recyclées ne s'appliquent qu'aux matières plastiques et non aux autres matières utilisées pour les emballages, comme le verre ou le bois.
- **Coûts d'investissement élevés** : Le développement de solutions d'éco-conception implique des coûts importants (R&D, matériaux, adaptation des lignes de production), pouvant atteindre ou dépasser le million d'euros. Toutes les entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires. Il y a donc un vrai besoin d'accompagnement renforcé (sur les plans technique, économique et réglementaire) pour permettre à l'ensemble des IAA de progresser dans leurs démarches d'éco-conception des emballages.

Tous ces freins sont d'autant plus forts et contraignants pour les TPE/PME qui n'ont pas les moyens humains et financiers pour suivre toutes les évolutions et s'aligner avec les nouvelles normes et règles sur l'éco-conception des emballages.

2. La pression fiscale croissante et le manque de visibilité sur le long terme :

- **La hausse des écocontributions** : Entre 2017 et 2022, les écocontributions ont augmenté de 44 %, tandis que les taux de collecte/recyclage ne progressaient que de 5,1 % (source : ANIA).
→ Le cas des IAA bretonnes : Depuis 2023, les écocontributions progressent en moyenne de 22 % par an (+ 23 % entre 2023-2024, + 21 % entre 2024-2025).
- **Le manque de prévisibilité** : Les entreprises manquent de visibilité sur les hausses des écocontributions d'une année à l'autre. Les éco-organismes préviennent d'une hausse mais ne donnent pas d'éléments chiffrés qui permettraient aux entreprises de provisionner des budgets de dépenses réalistes.

Nous identifions 4 leviers et enjeux majeurs pour la filière agroalimentaire :

- **Renforcer** le dialogue avec les pouvoirs publics pour adapter les exigences réglementaires aux réalités industrielles.
- **Accroître** la transparence des éco-organismes sur l'évolution et l'affectation des écocontributions.
- **Faciliter** l'accès aux financements et à l'information pour la création de projets d'éco-conception et de modernisation des équipements.
- **Harmoniser** les normes européennes et françaises, notamment sur les volets hygiène/sécurité et environnement, afin de préserver la compétitivité des IAA françaises et bretonnes.



NOUS IDENTIFIONS 2 CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR PERMETTRE LA POURSUITE DES TRAJECTOIRES DE TRANSITIONS PAR LES ENTREPRISES :

• Renforcer la compétitivité de la filière

La Bretagne accuse 4 points de retard de valeur ajoutée par rapport à la moyenne des IAA françaises et le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée/chiffre d'affaires) des IAA bretonnes ne cesse de s'effriter, contrairement à une dynamique nationale positive, de même que le taux de marge brute. **La mise en regard de ces indicateurs économiques avec les montants colossaux des investissements nécessaires à la décarbonation** (Estimation des investissements nécessaires à 6 Mds d'€ pour l'ensemble de la filière agroalimentaire française, ANIA, 2025) **interpelle et souligne la nécessité de ne pas décorrélérer compétitivité et transitions.** En effet, si les transitions sont une nécessité, elles ne pourront se faire que si les entreprises sont rentables. Les transitions en elles-mêmes ne permettent pas la différenciation et la création de valeur, mais seront plutôt demain le socle commun indispensable à tous.



• Renforcer les collaborations avec l'ensemble des parties prenantes

La poursuite des trajectoires de transitions passera nécessairement par un renforcement des collaborations avec l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient agricoles sur l'axe de la diminution des émissions liées aux matières premières agricoles, ou encore avec les transporteurs et clients sur la décarbonation du transport.

>> Retrouvez notre enquête complète sur la décarbonation de la filière agroalimentaire bretonne en scannant ce QR code :



I DES ENJEUX MAJEURS SUR LA GESTION DE L'EAU

L'EAU : UNE RESSOURCE FRAGILE ET INDISPENSABLE À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'eau joue un rôle essentiel et indispensable dans le fonctionnement des entreprises de transformation agroalimentaire, notamment pour garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires produites. Cette ressource est utilisée à différentes étapes du processus de production et pour différents usages.

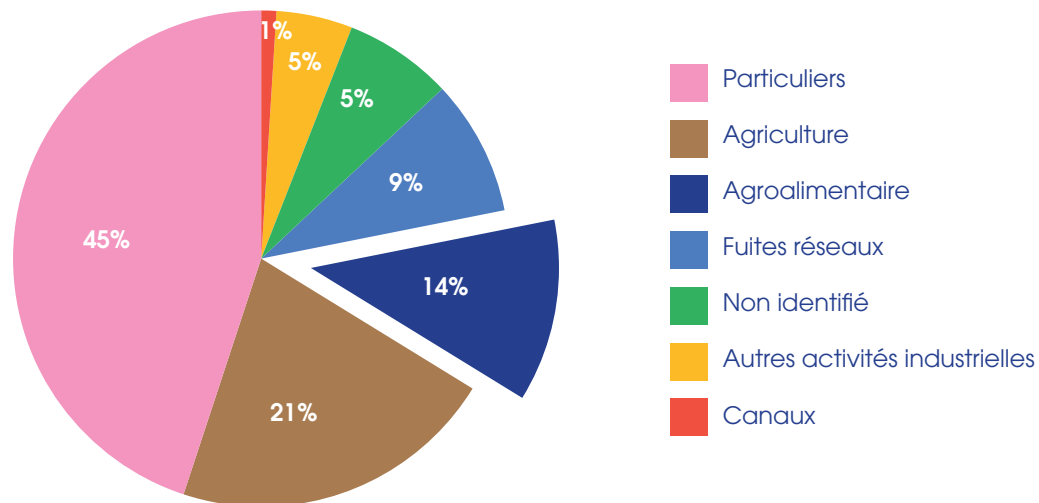
Le premier poste d'utilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires est le nettoyage, qui mobilise en moyenne près de la moitié des volumes d'eau prélevés par entreprise. Selon les filières de production, la part des volumes d'eau mobilisés pour le nettoyage est variable. Elle peut monter jusqu'à 80, voire 85% dans certaines entreprises. Le nettoyage est une étape cruciale pour assurer la qualité, la sécurité et l'hygiène des produits alimentaires tout au long de leur fabrication.

Cependant, l'équilibre entre sécurité sanitaire et consommation minimale d'eau est un objectif constant pour les entreprises agroalimentaires.

Elles s'efforcent de trouver des solutions innovantes et durables pour maintenir la qualité et la sécurité des produits alimentaires tout en préservant les ressources en eau.

Il est à noter que les entreprises agroalimentaires peuvent également être productrices d'eau, puisque certains process permettent d'extraire l'eau des matières premières alimentaires. C'est par exemple le cas des laiteries ou encore des sucreries.

→ Répartition des prélèvements d'eau en Bretagne par usagers :



14%

Part des prélèvements des IAA dans les prélèvements totaux de l'ensemble des usagers bretons

Les IAA représentent 74% des prélèvements des activités industrielles en Bretagne

98%

de l'eau prélevée par les IAA est restituée au milieu naturel

→ Les usages de l'eau dans les IAA :

1^{er} poste : 43% de l'eau est utilisée pour les opérations de nettoyage



Source : « L'eau et l'agroalimentaire en Bretagne », Enquête ABEA, novembre 2023

LES IAA SONT ENGAGÉES DE LONGUE DATE SUR LA GESTION ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

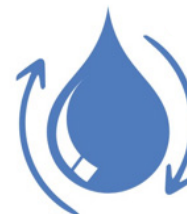
Conscientes de leur impact sur la ressource, les entreprises agroalimentaires sont déjà fortement engagées dans des politiques de gestion quantitative de l'eau et travaillent depuis de nombreuses années sur le sujet des économies d'eau, en appliquant par ordre de priorité les 3 R :

- 1 Réduction à la source
- 2 Recyclage dans les processus
- 3 Recyclage des eaux usées traitées

70% des IAA ont diminué ou stabilisé leurs prélèvements

Ces entreprises ont diminué leurs prélèvements de 21% entre 2019 et 2023

1 Réduire à la source



84% des IAA ont amélioré ou stabilisé leur performance hydrique entre 2018 et 2023.

2 Recycler dans les processus

55% des entreprises ont mis en place des boucles de recyclage dans les processus

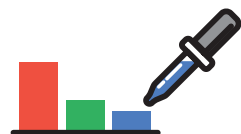
1 entreprise qui recycle les eaux de processus économise en moyenne 60 000m³/an

3 Recycler les eaux usées traitées

45% des entreprises ont des projets de recyclage des eaux usées traitées

1 projet de recyclage des eaux usées traitées peut permettre d'économiser 20 à 25% du prélèvement

Les IAA représentent
14%
des prélèvements
d'eau en Bretagne



● particuliers : 45%
● agriculture : 21%

98%
de l'eau
prélevée

par les IAA bretonnes
est restituée au
milieu naturel

43%
de l'eau prélevée
par les IAA est utilisée **pour le nettoyage**. C'est le 1er poste
de consommation.



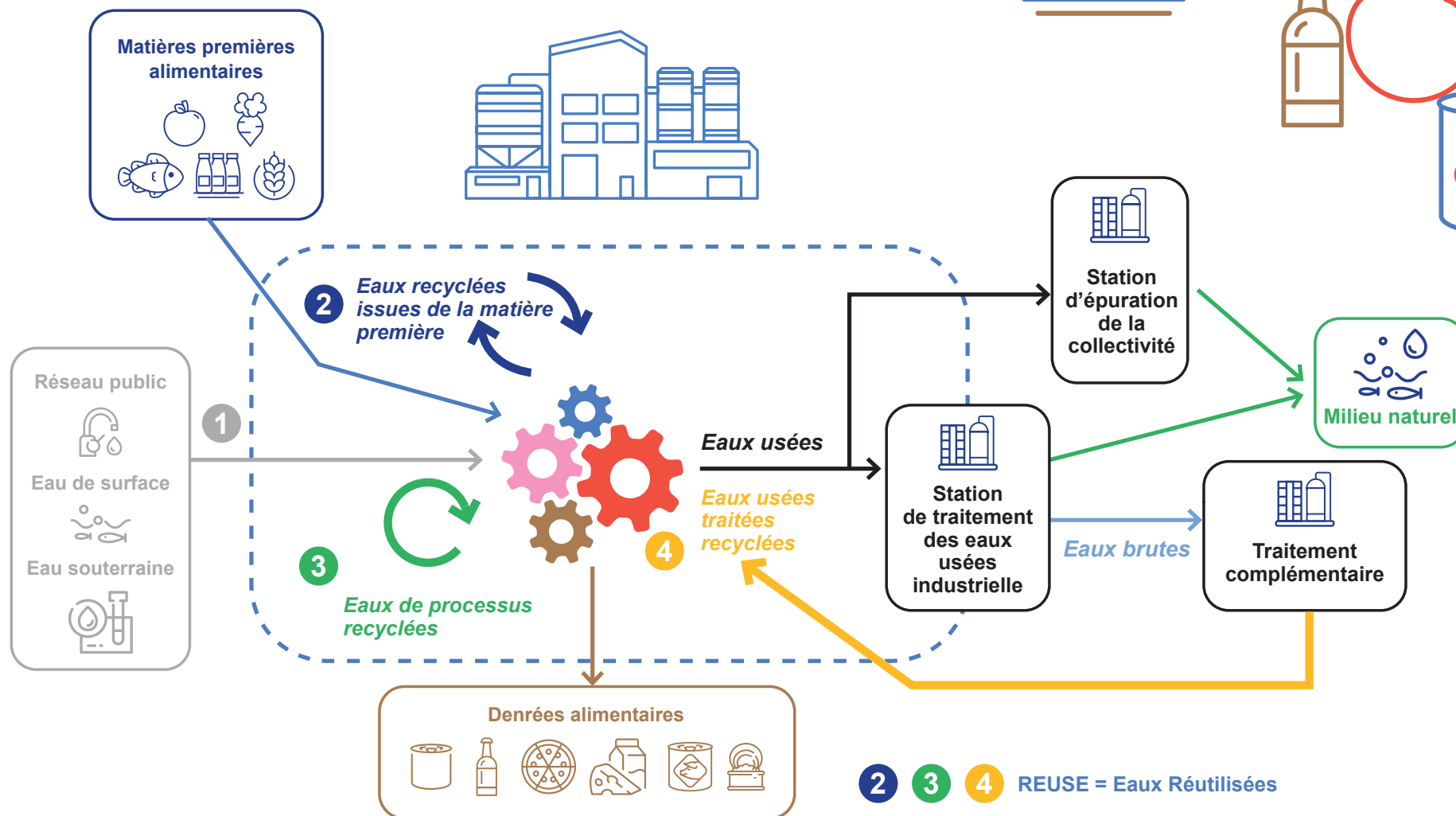
-15%
de prélèvement
d'eau

pour la filière agroalimentaire
bretonne entre 2019 et 2023



Ces données démontrent la cohérence de la trajectoire de la filière agroalimentaire bretonne avec les objectifs du Plan EAU (-10% de prélèvements attendus entre 2019 et 2030)

→ Les cycles de l'eau dans les IAA :



À noter que le terme « REUSE » définit la « réutilisation de l'eau », qui englobe les différents types de recyclages possibles : **2**, **3** et **4** sur le schéma ci-dessus.

Le terme REUT est un acronyme signifiant Recyclage des Eaux Usées Traitées. Il ne correspond qu'au point **4** du schéma.

LE RECYCLAGE DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DES EAUX ISSUES DES MATIÈRES PREMIÈRES : DES NOUVEAUX LEVIERS MAJEURS POUR ÉCONOMISER LA RESSOURCE

Pour aller plus loin dans leurs actions d'économies d'eau, les entreprises agroalimentaires souhaitent depuis de nombreuses années pouvoir réutiliser l'ensemble de leurs eaux et notamment les eaux issues de la matière première (par exemple les ECML : eaux de concentration de la matière laitière), ainsi que les eaux usées traitées.

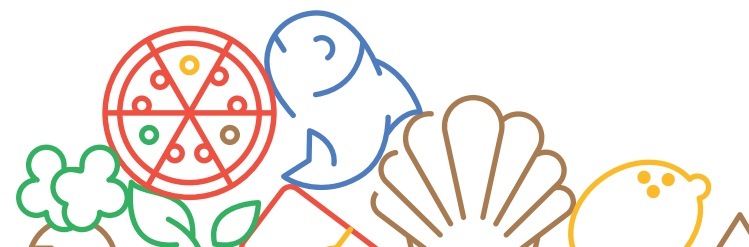
En effet, bien que possible pour des usages techniques (tours de refroidissement par exemple), ou du prélavage dans le cas des ECML, le recyclage des eaux issues de la matière première et des eaux usées traitées restait, jusqu'en 2024, interdit en France dans le champ de la transformation des denrées alimentaires, contrairement à d'autres pays européens comme la Belgique.

Les nouveaux textes publiés en 2024 (Décret n°2024-33 ; Décret n°2024-769 et Arrêté d'application) ouvrent de belles perspectives pour aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau par les entreprises agroalimentaires.

- S'agissant des eaux issues de la matière première, ces textes autorisent leur valorisation au maximum, y compris comme ingrédient. Pour l'industrie laitière, selon une étude de l'Association de la Transformation Laitière Française (ATLA), seulement 5 millions de m³ d'eaux issues du lait sont actuellement valorisés sur un volume total produit de 16 millions de m³. Le gisement potentiel utilisable avec cette évolution réglementaire dépasse ainsi les 10 millions de m³ à l'échelle nationale.
- Les perspectives qui s'ouvrent sur le recyclage des eaux usées traitées sont également conséquentes pour réduire les prélèvements d'eau. Ce recyclage des eaux usées traitées n'offre en aucune manière une nouvelle ressource en eau, mais représente une alternative aux prélèvements, l'eau ayant déjà été soutirée du milieu. **28 des plus importants sites agroalimentaires de Bretagne sont prêts à mettre en place la réutilisation de l'eau pour une baisse annuelle des prélèvements estimée à terme à 2,5 millions de m³, soit la consommation annuelle de la ville de Vannes. À moyen terme, les économies d'eau envisageables sont de l'ordre de 20 à 25%.** C'est sur le poste de nettoyage que l'impact de la nouvelle réglementation sera à la fois le plus massif et le plus rapide : il mobilise 43% des prélèvements de l'eau des entreprises du secteur et ne pouvait jusqu'ici s'effectuer qu'avec de l'eau potable issue du milieu naturel. Aujourd'hui, cette eau potable pourra être substituée par une eau réutilisée. **45% des entreprises agroalimentaires bretonnes ont actuellement des projets de réutilisation de l'eau.**

Nous restons cependant mobilisés et vigilants quant à 3 points essentiels sur ce sujet REUSE :

- Les formalités administratives de déclaration des usages de recyclage des eaux de process existants sont très lourdes, notamment pour les PME, qui vont avoir besoin de temps pour se mettre en conformité.
- Les projets REUSE nécessitent des investissements très importants (au-delà du million d'euro), ainsi que des temps de travaux conséquents et un temps d'instruction administratif incompressible. Il est donc raisonnable de penser que les premiers projets aboutiront au plus tôt à l'été 2026.
- Etant donné les montants d'investissements nécessaires et l'attente de l'Etat quant à un développement des projets, il est nécessaire que des dispositifs d'accompagnement des entreprises puissent se mettre en place, notamment via les Agences de l'Eau.



POUR ALLER PLUS LOIN

L'ABEA et Aquaprox I-tech ont rédigé un décryptage croisé des perspectives ouvertes par les évolutions réglementaires 2024 sur la REUSE dans les IAA.



Ce guide vous accompagnera dans le décryptage des textes réglementaires publiés en 2024 et dans le montage de votre projet.

INSTRUCTION TECHNIQUE REUSE

Focus sur la publication de l'instruction technique REUSE en IAA et du CERFA de dépôt des dossiers REUT

L'instruction technique relative à la réutilisation des eaux en industrie agroalimentaire est parue le 19 mars 2025. Elle porte le numéro 2025/173. Elle est téléchargeable sur le bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Cette instruction précise les modalités de mise en place de la réutilisation des eaux dans les entreprises du secteur alimentaire, les catégories d'usages possibles ainsi que les régimes applicables en matières de déclaration et d'autorisation en vue de la production et de l'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine, réutilisées pour la préparation, la transformation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine. Elle a une visée généraliste.

En complément, le formulaire CERFA de demande d'autorisation de production et d'utilisation d'eaux usées traitées recyclées en industries agroalimentaires a également été publié le 10 avril 2025. Il est disponible (CERFA n°17573*01) au lien suivant :

> https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_17573_01.do

La notice associée (n°52410#01) est disponible également :

> https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=17573*01&cerfaNotice=50013%2304



Retrouvez le formulaire CERFA n°17573*01 sur ce QR code.



Retrouvez la notice CERFA n°17573*01 sur ce QR code.

RÉFORME DES REDEVANCES EAU

Point d'actu sur l'évolution en 2025 des redevances de l'Agence de l'eau

Les entreprises agroalimentaires bretonnes subissent cette année une hausse très forte et brutale des redevances de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

3 nouvelles redevances sont créées, générant des hausses de l'ordre de +250% en moyenne pour les entreprises agroalimentaires du territoire breton, avec de fortes disparités pouvant aller jusqu'à + 500% pour certains sites !

Pour illustrer, c'est une augmentation moyenne de l'ordre de 50 centimes par m3 d'eau, qui se traduit par exemple chez une entreprise de 650 salariés par une augmentation de + 66 000 € par an.

Ces nouvelles hausses de taxes ne sont pas tenables, alors que les entreprises agroalimentaires sont déjà dans des phases d'investissements colossaux pour des projets de REUSE de l'eau et font face à des hausses importantes des coûts connexes à la production et une compétitivité dégradée.

La filière agroalimentaire est en cours de négociation avec le Gouvernement pour obtenir des évolutions acceptables de cette réforme des redevances.



Retrouvez une fiche récapitulative des nouvelles redevances.



Téléchargez l'outil de simulation créé par le Célène pour calculer l'impact de la réforme sur votre entreprise.

L'ABEA, C'EST :

+ 250 ENTREPRISES
& SITES ADHÉRENTS

+ 55 000 SALARIÉS
REPRÉSENTÉS

LA GOUVERNANCE :

Les 22 membres du Conseil d'Administration définissent les orientations stratégiques de l'ABEA.

Le bureau regroupe 8 membres réunis autour du Président Rémi Cristoforetti (Le Guessant) :

Annie Saulnier (Geldelis), Olivier Clanchin (Olga), Christophe Le Bihan (Mytilimer), Pierre-Yves Jestin (Savéol), Sébastien Floc'h (Sill Entreprises), Loïc Hénaff (Groupe Jean Hénaff), Jean-Pierre Rivery (Picama & Président de la CCI de Bretagne) et Christian Griner (Even).

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



MARIE KIEFFER
Déléguée générale
marie.kieffer@abea.bzh



CLOTHILDE d'ARGENTRÉ
Responsable du Pôle
Environnement et Filières
clothilde.dargentre@abea.bzh



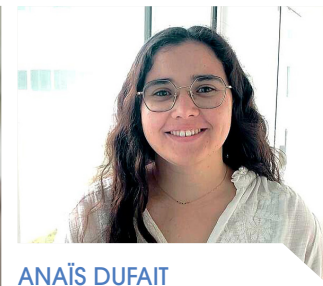
JEAN-BERNARD GUYOT
Responsable du Pôle
Communication, Attractivité
et Performance Industrielle
jb.guyot@abea.bzh



INÈS GIFFRAIN
Cheffe de projets
Études et Attractivité
ines.giffraïn@abea.bzh



**MARIE PORTEU
DE LA MORANDIÈRE**
Cheffe de projets
Environnement
marie.porteu@abea.bzh



ANAÏS DUFAIT
Chargée de communica-
tion et événementiel
anais.dufait@abea.bzh



Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires
8 rue Jules Maillard de la Gournerie - 35000 Rennes - 02 99 31 55 25 - contact@abea.bzh

RETROUVEZ NOUS SUR LINKEDIN 

www.abea.bzh

avec le soutien de

